

CROISSANCE DURABLE



Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

États financiers consolidés

2	Responsabilité en matière d'information financière
3	Rapport de l'actuaire désigné
3	Rapport de l'auditeur indépendant
5	États des résultats consolidés
6	États du résultat global consolidés
7	États de la situation financière consolidés
8	États des variations des capitaux propres consolidés
9	États des flux de trésorerie consolidés
10	Notes complémentaires aux états financiers consolidés
10	Note 1 Information générale
10	Note 2 Principales méthodes comptables
19	Note 3 Modifications de méthodes comptables
22	Note 4 Acquisitions d'entreprises
23	Note 5 Placements et produits de placement
27	Note 6 Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
34	Note 7 Gestion des risques associés aux instruments financiers
43	Note 8 Instruments financiers dérivés
46	Note 9 Autres éléments d'actif
47	Note 10 Immobilisations corporelles
48	Note 11 Immobilisations incorporelles et goodwill
50	Note 12 Actif net des fonds distincts
51	Note 13 Gestion du risque d'assurance
52	Note 14 Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement
58	Note 15 Autres éléments de passif
59	Note 16 Débentures
59	Note 17 Capital social
62	Note 18 Cumul des autres éléments du résultat global
62	Note 19 Gestion du capital
63	Note 20 Frais généraux
63	Note 21 Charges financières
64	Note 22 Impôts sur le résultat
66	Note 23 Information sectorielle
70	Note 24 Résultat par action ordinaire
70	Note 25 Paiements fondés sur des actions
72	Note 26 Avantages postérieurs à l'emploi
76	Note 27 Transactions entre parties liées
76	Note 28 Garanties, engagements et éventualités
78	Note 29 Filiales
78	Note 30 Événement subséquent

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations, l'établissement final de ces montants reposant sur des événements postérieurs. La direction estime que les principales méthodes comptables utilisées sont appropriées dans les circonstances et qu'elles reflètent convenablement la situation financière et les résultats d'exploitation à l'intérieur d'un seuil d'importance relative raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien sauvegardés et que des registres adéquats sont tenus. Ces systèmes de contrôle interne prévoient la communication des principes et des règles de conduite professionnelle, grâce au code de déontologie adopté par la société, à tous les membres de l'organisation. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail d'une équipe d'auditeurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs d'activité importants de la société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la société, s'assure que la direction assume sa responsabilité en matière d'états financiers.

Les rôles du comité d'audit sont de :

- Examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration;
- Examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité;
- Recommander la nomination et les ententes d'honoraires de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;
- Examiner toute autre question comptable, financière ou relative à la sécurité lorsque nécessaire.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Ces derniers peuvent, à leur gré, rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de questions touchant l'audit et l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec) et est responsable de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour évaluer le passif relatif aux contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'actuaire désigné doit donner son avis sur la suffisance du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance, à la date de clôture de l'exercice, eu égard à toutes les obligations de la société envers les titulaires de contrats d'assurance. L'examen des données justificatives visant à faire une analyse juste et exhaustive de la suffisance de l'actif de la société eu égard au total du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance représente un élément important du travail de l'actuaire pour que ce dernier puisse formuler cet avis.

L'auditeur indépendant est nommé pour rendre compte aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société. L'auditeur indépendant s'acquitte de cette responsabilité en réalisant un audit indépendant de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assureurs, de la préservation des intérêts des titulaires de polices et du maintien d'une saine capitalisation et d'une bonne solvabilité.

Au nom de la direction,



Denis Ricard
Président et chef de la direction
Québec, le 13 février 2020



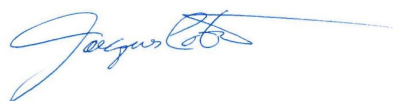
Jacques Potvin
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef
Québec, le 13 février 2020

Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans les états de la situation financière consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** aux 31 décembre 2019 et 2018 et leurs variations dans les états des résultats consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Jacques Potvin
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Québec, le 13 février 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états des résultats consolidés, du résultat global consolidés, des variations des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sophie Fortin.

Québec, Québec
Le 13 février 2020

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A124208

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Primes		
Primes brutes	9 757	8 622
Primes cédées	(813)	(773)
Primes nettes (note 23)	8 944	7 849
Produits de placement (note 5)		
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 361	1 306
Variation de la juste valeur des placements	3 278	(995)
	4 639	311
Autres produits	1 679	1 752
	15 262	9 912
Prestations sur contrats et charges		
Prestations et règlements bruts sur contrats	5 939	5 399
Prestations et règlements cédés sur contrats	(547)	(529)
Transferts nets aux fonds distincts	917	821
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	4 773	216
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	27	9
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance (note 14)	(44)	76
	11 065	5 992
Commissions	1 654	1 582
Frais généraux (note 20)	1 468	1 329
Taxes sur primes et autres taxes	128	127
Charges financières (note 21)	56	63
	14 371	9 093
Résultat avant impôts	891	819
Impôts sur le résultat (note 22)	188	181
Résultat net	703	638
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(10)	4
Résultat net attribué aux actionnaires	713	634
Dividendes sur actions privilégiées (note 17)	22	21
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	691	613
Résultat par action ordinaire (en dollars) (note 24)		
De base	6,36	5,62
Dilué	s. o.	5,59

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États du résultat global consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
	\$	\$
Résultat net	703	638
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	83	(60)
Reclassement des pertes (profits) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	(14)	21
	69	(39)
Couverture d'investissements nets		
Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers	(62)	86
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	49	(71)
	(13)	15
Couverture de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(2)	(1)
Reclassement des pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie inclus dans le résultat net	—	(1)
	(2)	(2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(21)	(10)
Total des autres éléments du résultat global	33	(36)
Résultat global	736	602
Résultat global attribué aux contrats avec participation	(10)	4
Résultat global attribué aux actionnaires	746	598

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
	\$	\$
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à :		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Pertes (profits) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(28)	22
Reclassement des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	5	(7)
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	(9)	13
	(32)	28
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	8	3
Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global	(24)	31

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Placements (note 5)		
Trésorerie et placements à court terme	1 005	1 046
Obligations	27 189	23 592
Actions	3 024	3 055
Prêts hypothécaires et autres prêts	3 870	3 661
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 003	225
Avances sur contrats	900	951
Autres placements	429	329
Immeubles de placement	2 077	1 720
	39 497	34 579
Autres éléments d'actif (note 9)	2 147	2 172
Actif de réassurance (note 14)	1 030	1 001
Immobilisations corporelles (note 10)	394	277
Actif d'impôts différés (note 22)	24	26
Immobilisations incorporelles (note 11)	805	1 071
Goodwill (note 11)	606	633
Actif total du fonds général	44 503	39 759
Actif net des fonds distincts (note 12)	27 868	23 781
Actif total	72 371	63 540
Passif		
Passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	30 665	25 940
Passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	630	630
Instruments financiers dérivés (note 8)	431	429
Autres éléments de passif (note 15)	6 079	5 875
Passif d'impôts différés (note 22)	287	266
Déventures (note 16)	652	901
Passif total du fonds général	38 744	34 041
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts (note 12)	27 868	23 781
Passif total	66 612	57 822
Capitaux propres¹		
Capital social et surplus d'apport	2 180	2 203
Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global	3 537	3 463
Comptes des contrats avec participation	42	52
	5 759	5 718
Passif et capitaux propres totaux	72 371	63 540

¹ Le solde au 1^{er} janvier 2018 des *Résultats non distribués* et celui des *Comptes des contrats avec participation* ont été ajustés conformément à la section « Ajustement comptable » de la note 2.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Danielle G. Morin
Présidente du comité d'audit

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	Comptes des contrats avec participation	Actions ordinaires (note 17)	Actions privilégiées (note 17)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (note 18)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	41	1 521	375	19	3 073	49	5 078
Effet de l'adoption de IFRS 15	—	—	—	—	(20)	—	(20)
Ajustement comptable (note 2)	7	—	—	—	(7)	—	—
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	48	1 521	375	19	3 046	49	5 058
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	—	634	—	634
Résultat net attribué aux contrats avec participation	4	—	—	—	—	—	4
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	(36)	(36)
Résultat global de l'exercice	4	—	—	—	634	(36)	602
Transactions relatives aux capitaux propres							
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	—	(10)	10	—
Régime d'options d'achat d'actions (note 25)	—	—	—	5	—	—	5
Options d'achat d'actions exercées	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Émissions d'actions ordinaires	—	151	—	—	—	—	151
Émissions d'actions privilégiées nettes des frais d'émission	—	—	150	—	(3)	—	147
Rachat d'actions ordinaires	—	(17)	—	—	(33)	—	(50)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	—	(173)	—	(173)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	(21)	—	(21)
	—	134	150	4	(240)	10	58
Solde au 31 décembre 2018	52	1 655	525	23	3 440	23	5 718
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	—	713	—	713
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(10)	—	—	—	—	—	(10)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	33	33
Résultat global de l'exercice	(10)	—	—	—	713	33	736
Transactions relatives aux capitaux propres							
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	—	(21)	21	—
Transfert du régime d'options d'achat d'actions	—	—	—	(23)	—	—	(23)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	—	(651)	—	(651)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Autres	—	—	—	—	1	—	1
	—	—	—	(23)	(693)	21	(695)
Solde au 31 décembre 2019	42	1 655	525	—	3 460	77	5 759

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	891	819
Charges financières	56	63
Impôts payés, nets des remboursements	(241)	(189)
Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	4 807	243
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	43
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(95)	1
Pertes (profits) latents sur les placements	(3 271)	1 000
Provisions pour pertes	40	27
Amortissement des primes et des escomptes	15	28
Autres amortissements	210	173
Gain sur disposition d'autres éléments d'actif	—	(59)
Dépréciation du goodwill (note 20)	22	—
Gain sur le règlement d'une contrepartie conditionnelle (note 20)	(14)	—
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	68	(81)
Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie :		
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	14 688	11 632
Achats liés aux placements	(16 315)	(13 074)
Pertes (profits) réalisés sur les placements	(30)	19
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	(49)	(253)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	782	392
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, nettes de trésorerie	(6)	(223)
Ventes (achats) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(150)	(177)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(156)	(400)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires	—	148
Rachat d'actions ordinaires	—	(50)
Émission d'actions privilégiées, nettes des frais d'émission	—	146
Rachat de débentures (note 16)	(250)	(111)
Remboursement d'obligations locatives	(15)	—
Dividendes sur actions ordinaires	(351)	(173)
Dividendes sur actions privilégiées	(22)	(21)
Intérêts payés sur débentures	(23)	(32)
Intérêts payés sur obligations locatives	(4)	—
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(665)	(93)
Gains (pertes) de conversion sur trésorerie	(2)	6
Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme	(41)	(95)
Trésorerie et placements à court terme au début	1 046	1 141
Trésorerie et placements à court terme à la fin	1 005	1 046
Information supplémentaire :		
Trésorerie	698	718
Placements à court terme	307	328
Total de la trésorerie et placements à court terme	1 005	1 046

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

1 › Information générale

L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, régie par la Loi sur les assureurs et relevant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et ses filiales (iA Assurance ou la société) offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de fonds communs de placement, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Le 1^{er} janvier 2019, iA Assurance et iA Société financière inc. (iA Société financière) ont complété une opération aux termes de laquelle iA Société financière est devenue la société de gestion de portefeuille propriétaire de toutes les actions ordinaires de la société par voie d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) (l'arrangement) (note 27).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 13 février 2020.

2 › Principales méthodes comptables

a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2019. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les International Financial Reporting Standards, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC).

Les IFRS ne comportent actuellement pas de normes d'évaluation des contrats d'assurance. Conséquemment, comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*, les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément aux normes actuarielles reconnues du Canada selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

b) Estimations, hypothèses, jugements importants et ajustement comptable

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers », section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit – Intérêts dans des entités structurées non consolidées »
Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement	Note 2, section d) « Placements et produits de placement » Note 5 « Placements et produits de placement » Note 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers »
Classification des contrats, détermination du passif relatif aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement et détermination de l'actif de réassurance	Note 2, section j) « Actif de réassurance » Note 2, section k) « Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement » Note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement »
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill » Note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill »
Impôts sur le résultat	Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 22 « Impôts sur le résultat »
Avantages postérieurs à l'emploi	Note 2, section s) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 26 « Avantages postérieurs à l'emploi »
Détermination des secteurs et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle	Note 23 « Information sectorielle »

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses font périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les principales méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

Ajustement comptable

Au cours de l'exercice 2019, la société a effectué un ajustement comptable relatif au résultat net attribué aux contrats avec participation lié aux périodes antérieures d'un montant de 7 \$. Cet ajustement comptable n'a pas d'effet important sur les résultats des périodes antérieures auxquelles il se rapporte. La société a ajusté cet élément en diminuant de 7 \$ les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018. Conséquemment, le solde de fermeture des résultats non distribués et celui des comptes des contrats avec participation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 sont passés respectivement de 3 447 \$ à 3 440 \$ et de 45 \$ à 52 \$.

c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. Le contrôle est défini comme étant l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison de liens avec une entité émettrice et en raison de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir détenu sur celle-ci. La société détient le pouvoir lorsqu'il existe des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. La direction utilise son jugement pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation de contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les méthodes comptables utilisées dans les états financiers sont uniformes pour des transactions et des événements semblables. Les soldes intersociétés, ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les partenariats en coentreprise et les entités sur lesquelles elle a une influence notable. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

d) Placements et produits de placement

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts hypothécaires et autres prêts, les instruments financiers dérivés, les avances sur contrats, les autres placements ainsi que les immeubles de placement.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti;
- actifs disponibles à la vente, inscrits à la juste valeur avec variation de juste valeur comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*;
- prêts et créances, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé lors de la comptabilisation initiale en fonction de leur nature et de leur utilisation par la société. L'option de juste valeur, qui consiste à désigner les actifs financiers dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, est utilisée par la société pour les actifs appariant le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, à l'exception des prêts hypothécaires et autres prêts et des obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ainsi, le passif relatif aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement est ajusté en fonction de la variation de la juste valeur des actifs qui les appariant. Les variations de la juste valeur des actifs appariant les passifs et les variations correspondantes du passif relatif à ces contrats d'assurance et aux contrats d'investissement sont donc imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation.

Les obligations et les actions ne servant pas à appairer le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement sont classées comme étant disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que les obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme étant prêts et créances. La société ne détient aucun actif financier dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs disponibles à la vente sont incorporés au coût de l'actif et, dans le cas des obligations, ces coûts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances sont capitalisés au coût de l'actif et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme correspondent à l'encaisse, aux paiements en circulation et aux titres à revenu fixe détenus afin de respecter des engagements à court terme. L'encaisse et les paiements en circulation sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres à revenu fixe sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

ii) Obligations

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Disponibles à la vente

Les obligations classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*, à l'exception de la portion relative aux variations de change qui est comptabilisée à l'état des résultats. Les profits ou pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les intérêts ainsi que les primes et escomptes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Produits de placement*. Les obligations dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Les baisses de valeur subséquentes sont comptabilisées à l'état des résultats et font l'objet d'évaluations à chaque date des états financiers pour déterminer s'il y a reprise de valeur. S'il y a reprise de valeur, les pertes de valeur inscrites à l'état des résultats peuvent être renversées si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Prêts et créances

Les obligations qui proviennent d'émissions privées et qui ne sont pas cotées sur un marché actif sont classées comme étant prêts et créances. Ces obligations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant prêts et créances font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée, et les changements relatifs à la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

iii) Actions*Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actions désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

Disponibles à la vente

Les actions classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents et les variations de change sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*. Les profits ou pertes réalisées lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

À chaque date des états financiers, les actions classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société comptabilise une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation telle que toute donnée observable indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur ou des changements survenus dans l'environnement économique, juridique ou technologique et ayant des effets négatifs sur l'émetteur. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'action en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Pour les actions ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument de dette, la société tient compte d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation et qu'elle juge qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer les sommes investies.

Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les actions dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Toute baisse de valeur subséquente à la dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats, alors que toute hausse de valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les reprises de valeur sur les titres dépréciés ne sont comptabilisées à l'état des résultats qu'à partir du moment où le titre est vendu ou décomptabilisé.

iv) Prêts hypothécaires et autres prêts*Prêts et créances*

Les autres prêts sont constitués de prêts personnels. Les prêts hypothécaires et autres prêts classés comme étant prêts et créances sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes, le cas échéant. Les intérêts ainsi que les profits et les pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, la société soumet individuellement les prêts à un test de dépréciation. Un test collectif est par la suite réalisé avec des groupes d'actifs ayant des risques similaires, y compris les prêts évalués individuellement qui ne présentaient aucune indication de dépréciation. Sur base collective, la société tient compte des caractéristiques de risque similaires comme le type de prêt, le secteur d'activité, la situation géographique, d'éventuels retards de paiement observés et d'autres facteurs pertinents. Sur base individuelle, la société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts à l'échéance en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'emprunteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable du prêt et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie futurs estimés tiennent compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente au prêt, déduction faite des coûts y étant relatifs. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée. Lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement ou lorsque l'actif est décomptabilisé à la suite de l'exercice de la garantie ou de la vente de l'actif, la provision inscrite est radiée et diminuée de tout recouvrement. Tous les changements touchant la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un prêt, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de juste valeur. Lorsque des paiements contractuels présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés. Les intérêts contractuels sont comptabilisés de nouveau lorsque les paiements contractuels n'ont plus de retard et sont considérés comme des paiements courants.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Titrisation de prêts hypothécaires et autres prêts

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires et autres prêts. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires et autres prêts à l'état de la situation financière, et une obligation pour le montant de la contrepartie reçue est inscrite dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés continuent à être comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

Comptabilité de couverture

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur de l'actif découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu au *Résultat net*.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

Couverture d'investissement net

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

vi) Instruments financiers dérivés incorporés

Les instruments financiers dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés distinctement à la juste valeur si les caractéristiques économiques et les risques liés à l'instrument financier dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, si les modalités de l'instrument financier dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un instrument financier dérivé autonome et si l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont présentées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats.

vii) Avances sur contrats

Les avances sur contrats, classées comme étant des prêts et créances, correspondent au solde de capital non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis.

viii) Autres placements

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise ainsi que les billets à recevoir. Les billets à recevoir sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ».

ix) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les frais d'opération des immeubles sont inscrits dans les frais généraux.

x) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

e) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif incluent principalement les produits de placement échus et à recevoir, les primes à recevoir, les comptes à recevoir des réassureurs, les sommes à recevoir des représentants, les comptes à recevoir, les commissions différées, les frais payés d'avance, les immeubles détenus à des fins de revente, la linéarisation des loyers, les impôts à recevoir, les fonds déposés en fiducie et les titres acquis en vertu de conventions de revente. Les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés comme étant prêts et créances et comptabilisés au coût amorti. Les immeubles détenus à des fins de revente (propriétés reprises) sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de reprise. Les fonds déposés en fiducie représentent des sommes détenues pour le compte de clients.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés comme étant prêts et créances. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est classé comme étant prêts et créances et comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont constituées d'immeubles à usage propre, d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'autres éléments classés à titre d'immobilisations corporelles. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des immobilisations corporelles, telles que des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société. Avant l'adoption de IFRS 16 *Contrats de location*, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement étaient comptabilisés en tant qu'autres immobilisations corporelles.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

Composantes des immeubles à usage propre	10 à 60 ans
Actifs au titre du droit d'utilisation	2 à 30 ans
Autres	3 à 15 ans

À la fin de chaque exercice, la société doit revoir la valeur résiduelle ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Tout changement donne lieu à une modification des estimations comptables et doit être comptabilisé de manière prospective.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité déterminée ainsi que d'actifs à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 30 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Frais généraux* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquemment au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une unité génératrice de trésorerie (UGT), laquelle représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Frais généraux* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits dans *Autres produits* à l'état des résultats. Les produits de placement et les variations de la juste valeur des actifs des fonds distincts ne sont pas présentés séparément dans l'état des résultats et sont compensés par une variation correspondante dans le passif relatif à l'actif net des fonds distincts.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies. Les passifs inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti.

Passif relatif à l'actif net des fonds distincts

Le passif relatif aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est assumé par les assurés est présenté séparément du total du passif du fonds général à l'état de la situation financière et est comptabilisé à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* ou dans *Passif relatif aux contrats d'investissement* à l'état de la situation financière.

j) Actif de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime qui y correspond à un ou à plusieurs réassureurs qui répartiront ce risque entre eux. Les actifs de réassurance représentent les montants dus à la société concernant le passif relatif aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux primes non acquises cédés. Ces montants sont calculés de la même façon que les passifs relatifs aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux primes non acquises sous-jacents, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses assurés quant à la portion réassurée.

Les profits et les pertes qui peuvent survenir lors d'une cession en réassurance sont immédiatement constatés aux résultats et ne sont pas amortis. Les montants bruts de l'actif et des passifs liés à la réassurance sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Les montants dus aux réassureurs ou par ceux-ci relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans *Autres éléments d'actif* et dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière. Les primes liées aux cessions en réassurance sont présentées dans *Primes cédées* à l'état des résultats. Le poste *Prestations et règlements cédés sur contrats* à l'état des résultats présente les recouvrements de charge liés aux contrats de réassurance.

L'actif de réassurance fait l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'entente de réassurance en raison d'une indication objective de dépréciation, telle que les difficultés financières de la contrepartie, une faillite ou un défaut de paiement des sommes exigibles. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats dans *Frais généraux*.

k) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement

i) Classification des contrats

La société émet des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou encore les deux. Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comprennent un risque d'assurance significatif. Un tel risque existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. L'examen de portefeuilles de contrats d'assurance qui présentent des caractéristiques de risque similaires permet d'évaluer ce risque.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier, mais qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs éléments comme le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou d'une autre variable, à condition, que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance significatif et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs seulement. Les contrats de service incluent également les composantes de service liées à des contrats d'investissement. La méthode comptable qui traite des honoraires tirés de ces contrats est décrite dans la section q) intitulée « Autres produits » de la présente note.

La direction utilise son jugement pour déterminer la classification des contrats afin d'établir si ceux-ci doivent être comptabilisés en tant que contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service.

À moins que tous les droits et toutes les obligations touchant un contrat ne cessent ou n'expirent, un contrat d'assurance, lorsqu'il a été classé comme tel, demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période. Un contrat d'investissement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, les contrats d'investissement, conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et les contrats de service, conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

ii) Passif relatif aux contrats d'assurance

L'actuaire désigné de la société détermine le montant du passif relatif aux contrats d'assurance selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*. En vertu de la MCAB, le passif relatif aux contrats d'assurance correspond au montant qui, ajouté aux primes et aux produits de placement futurs, suffira à payer les prestations futures estimatives, les participations et les bonifications des titulaires de contrats, les impôts (autres que les impôts sur le résultat), les commissions et les frais afférents à l'administration des contrats en vigueur. La variation du passif relatif aux contrats d'assurance est inscrite à l'état des résultats dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*.

iii) Passif relatif aux contrats d'investissement

Le passif relatif aux contrats d'investissement correspond aux sommes que la société doit à ses clients puisque ces contrats ne comportent aucun risque d'assurance important. Ces contrats sont initialement constatés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat et sont, par la suite, évalués au coût amorti. Ce passif est décomptabilisé lorsque toutes les obligations sont remplies, cessent ou expirent.

l) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent principalement des primes non acquises, des avantages postérieurs à l'emploi, des sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance, des crédettes, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation, des obligations locatives et des autres passifs.

Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert correspondent à l'obligation de la société de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est éteinte, annulée ou qu'elle arrive à expiration.

La société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminée. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Subséquemment, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Frais généraux*. Avant l'adoption de IFRS 16 *Contrats de location*, les obligations locatives relatives aux contrats de location-financement étaient comptabilisées au poste *Divers*.

Les portefeuilles acquis de contrats d'assurance sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Si leur valeur est négative, cette juste valeur est inscrite dans *Autres éléments de passif* pour un montant correspondant à la valeur actualisée, à la date d'acquisition, des profits ou des pertes futurs estimés liés aux portefeuilles de contrats d'assurance acquis. La valeur actualisée des profits ou des pertes futurs tient compte du coût du capital et est estimée en utilisant des hypothèses actuarielles similaires à celles utilisées pour établir le passif relatif aux contrats d'assurance acquis et en utilisant un taux d'escompte qui comporte une prime de risque. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises est amortie sur la durée de vie du portefeuille de contrats.

m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état de la situation financière.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, la société doit se conformer aux IFRS ainsi qu'aux normes de pratique actuarielle. Conséquemment, selon la MCAB, la détermination du passif relatif aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés au passif relatif aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé en tenant compte de tous les effets des impôts liés à ces contrats sur une base actualisée, ajustés en fonction de tout actif et de tout passif d'impôts différés connexes. Le résultat net de cet ajustement permet de laisser l'effet d'actualisation des impôts différés liés aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats d'assurance dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur les résultats du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur les résultats et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Charges financières*.

o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global, nets d'impôts*.

p) Primes et charges

Les primes d'assurance et de rentes, y compris celles investies dans le fonds général et dans les fonds distincts, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes représentent les primes brutes, y compris les primes assumées, déduction faite de la quote-part cédée aux réassureurs pour partager les risques. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges soient rattachées aux produits.

Les primes d'assurance de dommages sont comptabilisées lorsque souscrites. Celles-ci sont reconnues comme des primes gagnées sur la période de la police. La portion non acquise est comptabilisée en tant que primes non acquises dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière.

Les prestations et règlements sur contrats se composent principalement de montants versés concernant les décès, les rentes, les rachats et la santé.

Les prestations et règlements ainsi que les charges sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés.

q) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui rencontrent la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société, les commissions liées aux activités des intermédiaires et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les revenus sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tous montants reçus au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les revenus à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'il soit renversé.

r) Transfert net aux fonds distincts

Le transfert net aux fonds distincts représente la somme totale des transferts du fonds général dans les fonds distincts moins le montant total transféré des fonds distincts dans le fonds général à la demande des titulaires de polices.

s) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Frais généraux* et les réévaluations qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global* aux *Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

t) Paiements fondés sur des actions**i) Régime d'options d'achat d'actions**

Le coût des options accordées par iA Société financière est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur, et la dépense de rémunération est comptabilisée dans *Frais généraux* dans l'état des résultats. Le montant correspondant est comptabilisé dans *Autres éléments de passif* dans l'état de la situation financière. La juste valeur est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le passif est renversé et payé à iA Société financière. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

Avant le changement de structure organisationnelle (note 27), le régime d'option d'achat d'actions était comptabilisé comme des transactions dont le règlement s'effectue en instruments de capitaux propres. Le coût des options accordées est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur. Cette dernière est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. La dépense de rémunération est comptabilisée à l'état des résultats dans *Frais généraux*, et un montant correspondant est inscrit à titre de *Surplus d'apport* à l'état de la situation financière. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le surplus d'apport est renversé et les actions émises sont créditées au capital social. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats à titre de *Frais généraux* au moment où les actions ordinaires de iA Société financière sont achetées.

iii) Régime d'unités d'actions fictives

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière, et cette variation est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

iv) Régime d'unités d'intéressement à moyen terme

Le régime d'unités d'intéressement à moyen terme est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

3 › Modifications de méthodes comptables**Nouvelles méthodes comptables appliquées**

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements et des incidences sur les états financiers de la société
IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 Contrats d'assurance, intitulé Application de IFRS 9 Instruments financiers et de IFRS 4 Contrats d'assurance. Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'approche du report, qui permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application de IFRS 4; • l'approche par superposition, qui permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. <p>Le 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de proposer de prolonger l'approche du report jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Cette décision est assujettie à une consultation publique présentement en cours.</p> <p><i>Statut</i> : La société satisfait aux critères et a choisi l'approche du report, comme décrit ci-dessous. La société appliquera IFRS 9 seulement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 ou, si approuvé, le 1^{er} janvier 2022.</p>
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p><i>Description</i> : Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 Contrats de location, qui remplace la norme IAS 17 Contrats de location. Cette nouvelle norme précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les contrats de location; • pour le preneur : <ul style="list-style-type: none"> – la reconnaissance des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, – à l'exception de ceux dont la durée est de 12 mois ou moins ou de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur; • pour le bailleur : <ul style="list-style-type: none"> – la comptabilité demeure essentiellement inchangée. <p><i>Incidence</i> : La société a appliqué cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2019 et l'incidence est décrite ci-dessous.</p>
IAS 19 <i>Avantages du personnel</i>	<p><i>Description</i> : Le 7 février 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 19 Avantages du personnel. L'amendement, intitulé <i>Modification, réduction ou liquidation</i>, clarifie, pour les régimes de retraite à prestations définies, la situation lorsque les modifications apportées à un régime exigent la réévaluation du coût net des actifs et des passifs touchés. L'amendement oblige l'entité à utiliser les hypothèses corrigées issues de cette réévaluation pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets de la période qui suit les changements apportés au régime de retraite ou à la réévaluation. Les dispositions s'appliquent prospectivement.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	<p><i>Description</i> : Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>. Cette interprétation précise comment appliquer les requis de IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> relativement à la reconnaissance et à l'évaluation de l'incertitude à l'égard des impôts sur le revenu. L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 28 <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>. L'amendement, intitulé <i>Intérêts à long terme dans une entreprise associée et une coentreprise</i>, clarifie la situation lorsqu'une entité comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence et détient des intérêts à long terme qui remplissent les critères pour être considérés en substance comme un investissement net à long terme. Cet amendement s'applique plus particulièrement aux quotes-parts lorsqu'il y a des pertes qui doivent être absorbées par les intérêts à long terme.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>

IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> , IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p><i>Description</i> : Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>, IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. L'amendement, intitulé <i>Réforme des taux d'intérêt de référence</i>, vise à modifier certaines exigences de la comptabilité de couverture pour que cette dernière ne soit pas impactée par les incertitudes liées à la réforme des taux d'intérêt de référence. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.</p> <p>La valeur nominale des instruments financiers utilisés dans les relations de couverture touchées par la réforme est de 150 \$.</p> <p><i>Incidence</i> : La société a choisi d'appliquer cet amendement de manière anticipée au cours de l'exercice avec application rétrospective au 1^{er} janvier 2019. Il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2015-2017	<p><i>Description</i> : En décembre 2017, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS du cycle 2015-2017. Les améliorations annuelles précisent des situations spécifiques à quatre normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> relativement au fait que le regroupement d'entreprises réalisé par étapes s'applique lorsqu'une partie à un partenariat obtient le contrôle d'une entreprise qui est une entreprise commune, et cette amélioration s'appliquera prospectivement; • IFRS 11 <i>Partenariats</i> relativement au fait que l'intérêt qu'une entité détenait auparavant dans une entreprise commune n'est pas réévalué lorsque l'entité obtient le contrôle conjoint de cette entreprise commune, et cette amélioration s'appliquera prospectivement; • IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> relativement à la reconnaissance de l'impôt sur le passif à payer pour les dividendes, et cette amélioration s'appliquera rétrospectivement; • IAS 23 <i>Coûts d'emprunt</i> relativement au fait que l'entité doit exclure du calcul des coûts d'emprunt capitalisable les coûts d'emprunt pour la période durant laquelle l'actif n'est pas complété, et cette amélioration s'appliquera prospectivement. <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>

Incidence de l'application de IFRS 16

La société a choisi d'appliquer cette nouvelle norme de manière rétrospective modifiée au 1^{er} janvier 2019. Conséquemment, les données comparatives ne sont pas retraitées. La société a également fait le choix de se prévaloir de la mesure de simplification relative à l'identification des contrats de location à la date de transition. Ainsi, la présente norme a été appliquée aux contrats de location antérieurement identifiés comme tels selon IAS 17 *Contrats de location* et IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La société a également choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins ou de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés dans *Frais généraux*.

Au 1^{er} janvier 2019, la société a comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation pour un montant de 140 \$ ainsi que des obligations locatives pour un montant de 142 \$, calculés en utilisant un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3 %. La société a également renversé un passif de 2 \$ qui était présenté dans *Autres éléments de passif*.

Réconciliation des obligations locatives au 1^{er} janvier 2019 :

	\$
Engagements relatifs aux contrats de location simple au 31 décembre 2018	187
Exemptions relatives aux contrats à court terme ou de faible valeur	(1)
Frais variables et composantes non locatives	(74)
Options de prolongation considérées dans les obligations locatives	72
	184
Effet de l'actualisation au taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	(42)
Obligations locatives au 1^{er} janvier 2019	142

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés dans *Immobilisations corporelles* et les obligations locatives dans *Autres éléments de passif*.

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	<p>La société a adopté l'amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, comme décrit à la section « Nouvelles méthodes comptables appliquées ». Conséquemment, même si les dispositions de IFRS 9 ou de l'amendement étaient applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, la société appliquera ces dispositions simultanément à l'application d'IFRS 17.</p> <p><i>Description</i> : Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée <i>Instruments financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs; modifie le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur; propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie; modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée.</p> <p>Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>. L'amendement, intitulé <i>Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative</i>, permet aux entités de mesurer au coût amorti des actifs financiers contenant une clause de paiement anticipé appelée « compensation négative ».</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.</p>
IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>. La norme IFRS 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance; définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 s'appliqueront de manière rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance et si, et seulement si, cela est impraticable, une entité pourra appliquer l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise si les normes IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> ont été appliquées préalablement.</p> <p>Le 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de proposer de reporter la date d'application aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette décision est assujettie à une consultation publique présentement en cours.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers relativement à la présentation, à la divulgation et à l'évaluation des passifs de contrats d'assurance.</p>
<i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>	<p><i>Description</i> : Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une révision complète du <i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>. L'IASB a décidé de réviser le <i>Cadre conceptuel de l'information financière</i> parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou manquaient de clarté. La version révisée inclut, entre autres, un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions. Le cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Les dispositions s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cette révision et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>
IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p><i>Description</i> : Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i> intitulé <i>Définition d'une entreprise</i>. Cet amendement clarifie la définition d'une entreprise dans le but d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux transactions dont la date d'acquisition est le ou après le 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> et IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	<p><i>Description</i> : Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> et IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. L'amendement, intitulé <i>Définition de matérialité</i>, clarifie la définition de matérialité dans IAS 1 et les explications qui accompagnent cette définition, et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>

Information relativement au report de l'application de IFRS 9 *Instruments financiers*

La société applique la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* dans le cadre de ses activités. Cette norme a été amendée en 2016 afin de permettre aux entités qui appliquent IFRS 4 de différer l'application de IFRS 9 *Instruments financiers* à condition que le total des passifs relatifs aux activités d'assurance représente plus de 90 % des passifs totaux de l'entité. Ce calcul est effectué à la date de clôture qui précède le 1^{er} avril 2016, soit la date de calcul précisée dans la norme.

Pour ce calcul, la société a pris en compte principalement les passifs de contrats d'assurance, les passifs des contrats d'investissement, les passifs des fonds distincts ainsi que les débetures en date du 31 décembre 2015. Les passifs relatifs aux activités d'assurance sur les passifs totaux sont supérieurs à 90 %.

La société a décidé de différer l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2021 (ou au 1^{er} janvier 2022, si la proposition est acceptée), date à laquelle entrera en vigueur la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui inclut l'évaluation de ces derniers. Si la société avait appliqué la norme IFRS 9, cela n'aurait pas eu d'effet significatif sur le classement des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* compte tenu du lien très étroit qui existe entre les placements et les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Pour les actifs financiers classés comme prêts et créances ou disponibles à la vente au 31 décembre 2019, un montant de 756 \$ (815 \$ au 31 décembre 2018) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, la société ne peut utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues.

4 › Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice 2018, la société a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive IA American Holdings Inc., 100 % des actions de IA American Warranty Group Inc. (auparavant IA American Casualty Holdings Inc.), qui détenait 100 % des actions de Dealers Assurance Company et de Southwest Reinsure Inc. De plus, la société a directement acquis 100 % des actions de PPI Management Inc. Enfin, la société a également acquis, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, des sociétés de courtage d'assurance et de fonds communs de placement. Au 31 décembre 2018, le processus de répartition du prix d'acquisition était complété pour toutes ces acquisitions.

5 › Placements et produits de placement

a) Valeur comptable et juste valeur

	2019					
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme	489	—	516	—	1 005	1 005
Obligations						
Gouvernements	11 713	1 551	111	—	13 375	
Municipalités	1 106	167	40	—	1 313	
Sociétés et autres	8 601	1 721	2 179	—	12 501	
	21 420	3 439	2 330	—	27 189	27 430
Actions						
Ordinaires	1 621	34	—	—	1 655	
Privilégiées	186	374	—	—	560	
Indices boursiers	215	98	—	—	313	
Unités de fonds de placement	489	7	—	—	496	
	2 511	513	—	—	3 024	3 024
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	—	—	846	—	846	
Multirésidentiels	—	—	1 419	—	1 419	
Non résidentiels	—	—	6	—	6	
	—	—	2 271	—	2 271	
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	—	—	293	—	293	
Multirésidentiels	66	—	193	—	259	
Non résidentiels	28	—	225	—	253	
	94	—	711	—	805	
Autres prêts	—	—	794	—	794	
	94	—	3 776	—	3 870	3 917
Instruments financiers dérivés	1 003	—	—	—	1 003	1 003
Avances sur contrats	—	—	900	—	900	900
Autres placements	—	—	5	424	429	429
Immeubles de placement	—	—	—	2 077	2 077	2 099
Total des placements	25 517	3 952	7 527	2 501	39 497	39 807

	2018					
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme	465	—	581	—	1 046	1 046
Obligations						
Gouvernements	9 857	1 996	118	—	11 971	
Municipalités	1 045	110	40	—	1 195	
Sociétés et autres	6 721	1 725	1 980	—	10 426	
	17 623	3 831	2 138	—	23 592	23 733
Actions						
Ordinaires	1 793	31	—	—	1 824	
Privilégiées	177	320	—	—	497	
Indices boursiers	236	77	—	—	313	
Unités de fonds de placement	415	6	—	—	421	
	2 621	434	—	—	3 055	3 055
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	—	—	859	—	859	
Multirésidentiels	—	—	1 427	—	1 427	
Non résidentiels	—	—	6	—	6	
	—	—	2 292	—	2 292	
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	—	—	221	—	221	
Multirésidentiels	60	—	174	—	234	
Non résidentiels	30	—	222	—	252	
	90	—	617	—	707	
Autres prêts	—	—	662	—	662	
	90	—	3 571	—	3 661	3 705
Instrument financiers dérivés	225	—	—	—	225	225
Avances sur contrats	—	—	951	—	951	951
Autres placements	—	—	7	322	329	329
Immeubles de placement	—	—	—	1 720	1 720	1 738
Total des placements	21 024	4 265	7 248	2 042	34 579	34 782

La catégorie *À la juste valeur par le biais du résultat net* inclut les titres détenus à des fins de transaction, principalement les instruments financiers dérivés et les placements à court terme ainsi que les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres placements sont constitués de billets à recevoir et de placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Les frais de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

La juste valeur des immeubles de placement est de 2 099 \$ (1 738 \$ en 2018) et est constituée des immeubles de placement de 2 077 \$ (1 720 \$ en 2018) et de la linéarisation des loyers de 22 \$ (18 \$ en 2018). La linéarisation des loyers représente le revenu locatif total prévu par le bail, réparti uniformément sur la durée de ce dernier, en utilisant un taux moyen qui tient compte des loyers à titre gratuit et des autres avantages octroyés aux locataires. Les montants relatifs à la linéarisation des loyers sont présentés à la note 9 « Autres éléments d'actif ». Les revenus locatifs sont présentés dans le tableau des produits de placement à la section c) de la présente note, et les frais d'opération des immeubles de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 50 % au 31 décembre 2019 (entre 25 % et 30 % au 31 décembre 2018). La valeur comptable de ces placements au 31 décembre 2019 est de 422 \$ (322 \$ au 31 décembre 2018). La quote-part du résultat net et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 est de 24 \$ (21 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018).

c) Produits de placement

	2019				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme					
Intérêts	1	—	29	—	30
Variation de la juste valeur	7	—	—	—	7
Obligations					
Intérêts	532	100	93	—	725
Variation de la juste valeur	2 198	—	—	—	2 198
Profits (pertes) réalisés	—	20	1	—	21
Variation des provisions pour pertes	—	—	(3)	—	(3)
Actions					
Dividendes	108	21	—	—	129
Variation de la juste valeur	206	—	—	—	206
Profits (pertes) réalisés	—	(1)	—	—	(1)
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Intérêts	4	—	194	—	198
Variation de la juste valeur	(4)	—	—	—	(4)
Profits (pertes) réalisés	—	—	10	—	10
Variation des provisions pour pertes	—	—	(37)	—	(37)
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	16	—	—	—	16
Variation de la juste valeur	833	—	—	—	833
Avances sur contrats					
Intérêts	—	—	46	—	46
Autres placements					
	(7)	—	7	21	21
Immeubles de placement					
Revenus locatifs	—	—	—	200	200
Variation de la juste valeur	—	—	—	44	44
Total des produits de placement					
	3 894	140	340	265	4 639
Intérêts	537	100	362	—	999
Dividendes	108	21	—	—	129
Instruments financiers dérivés	16	—	—	—	16
Revenus locatifs	—	—	—	200	200
Profits (pertes) réalisés	—	19	11	—	30
Variation des provisions pour perte	—	—	(40)	—	(40)
Autres	(1)	—	7	21	27
Intérêts et autres produits tirés des placements	660	140	340	221	1 361
Trésorerie et placements à court terme	7	—	—	—	7
Obligations	2 198	—	—	—	2 198
Actions	206	—	—	—	206
Prêts hypothécaires et autres prêts	(4)	—	—	—	(4)
Instruments financiers dérivés	833	—	—	—	833
Immeubles de placement	—	—	—	44	44
Autres	(6)	—	—	—	(6)
Variation de la juste valeur des placements	3 234	—	—	44	3 278
Total des produits de placement					
	3 894	140	340	265	4 639

	2018				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et placements à court terme					
Intérêts	—	—	30	—	30
Variation de la juste valeur	5	—	—	—	5
Obligations					
Intérêts	473	111	131	—	715
Variation de la juste valeur	(534)	—	—	—	(534)
Profits (pertes) réalisés	—	(12)	5	—	(7)
Variation des provisions pour pertes	—	—	(2)	—	(2)
Actions					
Dividendes	138	17	—	—	155
Variation de la juste valeur	(77)	—	—	—	(77)
Profits (pertes) réalisés	—	(16)	—	—	(16)
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Intérêts	3	—	176	—	179
Variation de la juste valeur	6	—	—	—	6
Profits (pertes) réalisés	—	—	4	—	4
Variation des provisions pour pertes	—	—	(25)	—	(25)
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	17	—	—	—	17
Variation de la juste valeur	(433)	—	—	—	(433)
Avances sur contrats					
Intérêts	—	—	49	—	49
Autres placements					
	(5)	—	7	34	36
Immeubles de placement					
Revenus locatifs	—	—	—	166	166
Variation de la juste valeur	—	—	—	43	43
Total des produits de placement	(407)	100	375	243	311
Intérêts	476	111	386	—	973
Dividendes	138	17	—	—	155
Instruments financiers dérivés	17	—	—	—	17
Revenus locatifs	—	—	—	166	166
(Pertes) profits réalisés	—	(28)	9	—	(19)
Variation des provisions pour perte	—	—	(27)	—	(27)
Autres	—	—	7	34	41
Intérêts et autres produits tirés des placements	631	100	375	200	1 306
Trésorerie et placements à court terme	5	—	—	—	5
Obligations	(534)	—	—	—	(534)
Actions	(77)	—	—	—	(77)
Prêts hypothécaires et autres prêts	6	—	—	—	6
Instruments financiers dérivés	(433)	—	—	—	(433)
Immeubles de placement	—	—	—	43	43
Autres	(5)	—	—	—	(5)
Variation de la juste valeur des placements	(1 038)	—	—	43	(995)
Total des produits de placement	(407)	100	375	243	311

6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

Actifs financiers

Placements à court terme – La valeur comptable de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Obligations – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

Actions – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si le cours sur les marchés actifs n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par l'administrateur de chaque fonds.

Prêts hypothécaires et autres prêts – La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts dont les caractéristiques relatives au risque de crédit et à la durée sont sensiblement les mêmes.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme standardisés et aux options qui sont négociés à la Bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations sont basées sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles sont basées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

Avances sur contrats – Les avances sur contrats sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont garanties et peuvent être remboursées à tout moment. Leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres placements – La juste valeur des autres placements est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres éléments d'actif – La juste valeur des autres éléments d'actif financier est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des expectatives de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle. Au cours de l'année, 88 % du portefeuille des immeubles de placement a été évalué par des évaluateurs indépendants (77 % en 2018).

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés en tant que passif financier est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable présentée dans la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment dans la section « Actifs financiers ».

Autres éléments de passif – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés comme détenus à des fins de transaction, sont évalués selon les cours de marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluations courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des passifs de titrisation est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. Cette juste valeur est présentée à la note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers » à la section b) iii).

La juste valeur de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt qui prévaut actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. La juste valeur est de 76 \$. La dette hypothécaire est garantie par un immeuble ayant une valeur comptable de 74 \$, porte un intérêt de 3,143 % et vient à échéance le 1^{er} mai 2022. La dépense d'intérêts hypothécaires est inférieure à 1 \$ et elle est incluse à la note 21 « Charges financières ». La valeur comptable de la dette hypothécaire est présentée à la note 15 « Autres éléments de passif ».

Débetures – La juste valeur des débetures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments. La juste valeur des débetures est présentée à la note 16 « Débetures ».

b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en Bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.
- Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, les placements à court terme ainsi que certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.
- Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation qui ont recours en grande partie à des paramètres non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Actif

	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	—	489	—	489
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	850	10 863	—	11 713
Municipalités	—	1 106	—	1 106
Sociétés et autres	—	8 472	129	8 601
	850	20 441	129	21 420
Disponibles à la vente				
Gouvernements	76	1 475	—	1 551
Municipalités	—	167	—	167
Sociétés et autres	—	1 710	11	1 721
	76	3 352	11	3 439
	926	23 793	140	24 859
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 220	—	1 291	2 511
Disponibles à la vente	108	374	31	513
	1 328	374	1 322	3 024
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	94	—	94
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	229	774	—	1 003
Immeubles de placement				
	—	—	2 077	2 077
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 483	25 524	3 539	31 546
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	21 343	6 373	90	27 806
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur				
	23 826	31 897	3 629	59 352

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	—	465	—	465
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	358	9 499	—	9 857
Municipalités	—	1 045	—	1 045
Sociétés et autres	—	6 581	140	6 721
	358	17 125	140	17 623
Disponibles à la vente				
Gouvernements	185	1 811	—	1 996
Municipalités	—	110	—	110
Sociétés et autres	—	1 709	16	1 725
	185	3 630	16	3 831
	543	20 755	156	21 454
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 487	—	1 134	2 621
Disponibles à la vente	86	319	29	434
	1 573	319	1 163	3 055
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	90	—	90
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	27	197	1	225
Immeubles de placement				
	—	—	1 720	1 720
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 143	21 826	3 040	27 009
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	17 852	5 894	47	23 793
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur				
	19 995	27 720	3 087	50 802

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 2 au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (16 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018). Les transferts proviennent des actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces actions était auparavant établie à l'aide des modèles d'évaluation interne nécessitant l'utilisation des hypothèses dont l'une, parmi les principales, n'était pas observable sur le marché.

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

La société utilise des données non observables lors de l'évaluation des obligations et des actions classées au niveau 3. En ce qui concerne les obligations, les données non observables correspondent principalement aux primes de risque de crédit et de liquidité qui varient entre 1,09 % et 2,68 % au 31 décembre 2019 (1,40 % et 3,25 % au 31 décembre 2018). Les actions classées au niveau 3 sont principalement évaluées en fonction d'information disponible dans les états financiers des sociétés qui utilisent des modèles basés sur l'actualisation de flux monétaires ainsi que l'utilisation de multiples.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2019 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,25 % et 7,75 % (5,00 % et 9,00 % en 2018), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 4,25 % et 7,25 % (4,25 % et 7,75 % en 2018). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final amènera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

En raison de la nature non observable des principales données utilisées lors de l'évaluation des obligations, des actions et des immeubles de placement classés au niveau 3, la société n'évalue pas l'incidence que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses sur la juste valeur. De plus, les immeubles de placement ainsi que les obligations et les actions classées comme étant désignées à la juste valeur par le biais du résultat net appartiennent au passif relatif aux contrats d'assurance. Conséquemment, les variations de la juste valeur de ces actifs sont compensées par les variations du passif relatif aux contrats d'assurance en vertu de la MCAB. Même si d'autres hypothèses qui ont une incidence sur la juste valeur étaient utilisées, cela n'aurait aucun effet important sur les états financiers.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	2019							Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
	Solde au 31 décembre 2018	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2019	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	140	7	—	—	(18)	—	129	7
Disponibles à la vente	16	—	—	—	(5)	—	11	—
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 134	5	—	198	(46)	—	1 291	5
Disponibles à la vente	29	—	(1)	3	—	—	31	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	1	—	—	—	(1)	—	—	—
Immeubles de placement	1 720	44	—	318	(5)	—	2 077	44
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	3 040	56	(1)	519	(75)	—	3 539	56
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts	47	1	—	44	(2)	—	90	2
Total	3 087	57	(1)	563	(77)	—	3 629	58

2018

	Solde au 31 décembre 2017	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2018	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	145	(2)	—	—	(3)	—	140	(2)
Disponibles à la vente	15	—	1	—	—	—	16	—
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	902	74	—	235	(61)	(16)	1 134	77
Disponibles à la vente	18	—	2	9	—	—	29	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	2	—	—	—	(1)	—	1	—
Immeubles de placement								
	1 341	43	—	378	(42)	—	1 720	43
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur								
	2 423	115	3	622	(107)	(16)	3 040	118
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts								
	22	—	—	27	(2)	—	47	—
Total	2 445	115	3	649	(109)	(16)	3 087	118

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un montant de 55 \$ (46 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) inscrit à titre d'Achats d'immeubles de placement correspond à des capitalisations aux Immeubles de placement. De plus, les Ventes et règlements des immeubles de placement incluent des transferts de 2 \$ à titre d'immobilisations corporelles (7 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018).

Les Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net et le Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus sont présentés dans Produits de placement à l'état des résultats, à l'exception de la valeur des actifs des fonds distincts, qui n'est pas présentée à l'état des résultats, mais qui est incluse dans l'évolution de l'actif net des fonds distincts à la note 12 « Actif net des fonds distincts ». Les Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global sont présentés à la note 18 « Cumul des autres éléments du résultat global » dans les Profits (pertes) latents.

Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe certains de ses instruments financiers comme étant prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs :

	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	—	8	131	139
Municipalités	—	51	—	51
Sociétés et autres	—	243	2 138	2 381
	—	302	2 269	2 571
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	3 823	—	3 823
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	—	4 125	2 269	6 394

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	—	9	128	137
Municipalités	—	48	—	48
Sociétés et autres	—	251	1 843	2 094
	—	308	1 971	2 279
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	3 615	—	3 615
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	—	3 923	1 971	5 894

Passifs financiers

Le tableau suivant présente les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations :

	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	46	165	—	211
Instrument financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	80	315	36	431
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	126	480	36	642
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Passifs de titrisation	—	1 183	—	1 183
Dette hypothécaire	—	76	—	76
Déventures	—	664	—	664
Total des passifs classés au coût amorti	—	1 923	—	1 923

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	48	127	—	175
Instrument financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	10	388	31	429
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	58	515	31	604
Classés au coût amorti				
Autres éléments de passif				
Passifs de titrisation	—	1 154	—	1 154
Déventures	—	899	—	899
Total des passifs classés au coût amorti	—	2 053	—	2 053

Le tableau suivant présente les passifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2019								
	Solde au 31 décembre 2018	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2019	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés	31	—	—	9	(4)	—	36	—

2018								
	Solde au 31 décembre 2017	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2018	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés	42	(9)	—	18	(20)	—	31	—

7 › Gestion des risques associés aux instruments financiers

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la société est exposée dans le cadre de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* aux pages 33 à 42. L'information présentée en ombragé dans ces mêmes pages est considérée comme partie intégrante des présents états financiers. Les risques les plus importants que doit gérer la société concernant les instruments financiers sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier qui pourrait entraîner une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Pour bien gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à la disponibilité de fonds, la société utilise un système d'appariement de ses éléments d'actif à ses passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux dettes à long terme qui apparie ses passifs jusqu'à leur expiration et qui utilise des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Ainsi, les éléments d'actif sont choisis selon les caractéristiques de leur montant, de leur flux monétaire et de leur rendement, de façon à correspondre aux caractéristiques du passif apparié. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à titre d'appariement correspondent à celles utilisées pour les éléments appariés sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des éléments d'actif maintenus à titre d'appariement n'aura que peu d'effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité de faire face à ses obligations. Une des stratégies utilisées dans le cadre de l'appariement est l'immunisation. Celle-ci consiste à utiliser des titres à revenu fixe pour immuniser un passif contre les variations de taux d'intérêt. Enfin, dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance, comme il est décrit à la note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement », la société tient compte de l'appariement de l'actif au passif.

Risque de baisse des marchés

Le risque de baisse des marchés représente le risque de perte liée à la variation des marchés boursiers ou liée à la variation de la valeur des capitaux propres privés. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : 1) des revenus d'honoraires perçus sur les fonds de placement gérés par la société, lesquels sont calculés en fonction de l'actif sous gestion; 2) des revenus futurs escomptés des fonds de placement des polices universelles; 3) du revenu sur le capital généré par les actifs adossés au capital de la société; et 4) des prestations sur les garanties de fonds distincts.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, la société a mis en place un programme de couverture dynamique pour l'ensemble des garanties de retrait minimum et pour une grande proportion des garanties à maturité offertes par le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. La valeur des actifs sous-jacents des garanties couvertes représente 7 366 \$ au 31 décembre 2019 (7 276 \$ en 2018). De l'information plus détaillée sur le programme de couverture dynamique est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* à la page 39.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque, pour la société, de devoir assumer des pertes découlant des taux de change liés aux devises étrangères auxquelles la société est exposée. La société a adopté comme politique de ne pas conserver de risque important lié aux devises. À cet effet, les éléments de passif sont généralement appariés à des éléments d'actif exprimés dans la même devise, sinon des instruments financiers dérivés sont utilisés. Afin de se protéger contre le risque de change, la société utilise également la comptabilité de couverture afin de limiter l'effet de la variation des capitaux propres principalement à l'égard d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie fonctionnelle de la société. L'information relative à la comptabilité de couverture est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

Dépréciation des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a fait aucun reclassement des pertes latentes sur les actions classées comme étant disponibles à la vente de *Autres éléments du résultat global* à *Produits de placement* à l'état des résultats.

Comme les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont appariés, les variations de la juste valeur, autres que celles liées au risque de crédit, sont directement prises en compte dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*, ce qui permet d'éviter une disparité des traitements aux résultats. Seules les variations de la juste valeur liées aux événements de crédit touchant les flux monétaires pourraient avoir une incidence sur les résultats de la société.

Les pertes et les profits latents sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et inclus dans *Cumul des autres éléments du résultat global* sont les suivants :

	2019			2018		
	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations						
Gouvernements	1 551	(1)	57	1 996	(6)	31
Municipalités	167	—	3	110	(1)	1
Sociétés et autres	1 721	(2)	40	1 725	(23)	7
	3 439	(3)	100	3 831	(30)	39
Actions	513	(21)	10	434	(21)	8
Total	3 952	(24)	110	4 265	(51)	47

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque pour la société de subir une perte financière si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Il s'agit d'un risque important auquel la société est exposée et il provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que de placements privés, de l'exposition liée aux différents portefeuilles de placements, aux opérations sur des instruments financiers dérivés et aux activités de réassurance. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

Le risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a une concentration des investissements dans des entités qui présentent des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Il s'agit du risque de concentration.

Les politiques de la société en matière de gestion du risque de crédit comprennent l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts dépréciés ainsi que l'attribution d'un niveau d'autorisation selon la cote de risque et le montant de l'instrument financier. La société établit des politiques de placement qui sont revues, mises à jour régulièrement et approuvées par le conseil d'administration. Conséquemment, la société gère le risque de crédit en se conformant à ces politiques de placement. Ces politiques définissent des limites quant aux risques de crédit selon les caractéristiques des contreparties. La société exige une diversification prudente des portefeuilles de crédit, l'utilisation d'un mécanisme de suivi reposant sur des procédures de tarification et d'octroi de crédit et une revue régulière de son évaluation des risques après l'octroi initial du crédit. De plus, la société exige une révision et une vérification indépendantes de son programme de gestion du risque de crédit et communique au conseil d'administration les résultats du programme de suivi, de la révision et de la vérification. Le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est présenté à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

b) i) Indicateurs de qualité de crédit**Obligations par niveaux de qualité**

	2019	2018
	\$	\$
AAA	1 546	1 229
AA	13 101	8 355
A	7 961	9 882
BBB	4 343	3 942
BB et moins	238	184
Total	27 189	23 592

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 2 054 \$ au 31 décembre 2019 (1 801 \$ au 31 décembre 2018).

Prêts hypothécaires et autres prêts

	2019	2018
	\$	\$
Prêts hypothécaires assurés	2 271	2 292
Prêts hypothécaires conventionnels	805	707
Autres prêts	794	662
Total	3 870	3 661

La qualité de crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

Instruments financiers dérivés

Le risque de crédit auquel des instruments financiers dérivés exposent la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats. La société utilise les mêmes critères de sélection que ceux dont elle se sert pour les investissements dans des titres obligataires. Au 31 décembre 2019, toutes les contreparties des contrats d'instruments financiers dérivés ont une cote de crédit de niveau AA- ou supérieur (AA- ou supérieur au 31 décembre 2018).

Actif de réassurance

La société conclut des ententes de réassurance après avoir analysé la santé financière des réassureurs et effectue un suivi régulier de la situation de ceux-ci. Elle peut avoir recours à des lettres de crédit et au dépôt de sommes d'argent dans des comptes en fiducie pour éliminer certains risques. Les ententes de réassurance pour lesquelles aucune garantie n'a été donnée sont conclues avec plusieurs réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs de réassurance de la société sont conclus avec des réassureurs ayant une cote de crédit minimale de A- dans une proportion de 98 % (97 % en 2018).

b) ii) Actifs financiers échus ou dépréciés

Afin de gérer son risque, la société évalue, entre autres, la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts. Mensuellement, la société effectue un suivi afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouverts en temps opportun et prend les mesures nécessaires pour recouvrir les montants en souffrance. De plus, la société inscrit les émetteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque actif détenu par ces émetteurs dans l'une des listes suivantes selon sa qualité :

Liste de suivi : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des titres sous surveillance : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste des titres sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des actifs dépréciés : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux placements classés comme étant disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée aux résultats.

La société maintient des provisions pour se prémunir contre les risques de pertes de crédit éventuelles, y compris les pertes de capital et d'intérêts sur les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts et les immeubles détenus à des fins de revente. Ces provisions se composent de montants individuels spécifiques liés aux prêts et aux titres de créance considérés comme étant en défaut ainsi que de montants liés aux actifs financiers qui présentent des risques de crédit similaires et qui sont soumis au test de dépréciation collectif.

Les provisions spécifiques visent à ramener la valeur des prêts et des titres de créance considérés comme étant en défaut à la valeur de réalisation estimée. Un prêt est considéré comme étant en défaut lorsque, à la suite d'une détérioration de sa qualité de crédit, l'assurance raisonnable de recouvrement intégral de son capital et de ses intérêts est remise en cause. Tout prêt dont les termes d'encassement présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts ou qui est en voie de saisie constitue un prêt en défaut. Tout prêt en défaut qui n'est pas assuré et complètement garanti est habituellement déprécié. Quand un actif est en défaut, une provision pour pertes est établie afin d'ajuster la valeur comptable de l'actif en fonction de la valeur de réalisation estimée. Pour déterminer ce montant, plusieurs facteurs sont pris en compte dont, notamment, les conditions de marché, les évaluations obtenues de tierces parties et/ou la valeur escomptée des flux monétaires anticipés. Une provision pour pertes sur les actifs de réassurance est établie lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers la société. En outre, une provision, incluse dans le passif relatif aux contrats d'assurance, vise à prémunir la société contre toute autre perte éventuelle sur les prêts et sur les titres de créance appartenant ce passif, conformément aux normes actuarielles.

Obligations, prêts hypothécaires et autres prêts échus

Les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts sont considérés comme étant échus lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

	2019			
	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeurs brutes				
Non échus et non dépréciés	2 319	2 978	760	6 057
Échus et non dépréciés				
30 – 89 jours de retard	—	2	36	38
90 – 119 jours de retard	—	2	5	7
120 jours et plus de retard	—	—	2	2
Dépréciés	21	—	1	22
Total des valeurs brutes	2 340	2 982	804	6 126
Provisions spécifiques pour pertes	10	—	—	10
	2 330	2 982	804	6 116
Provisions collectives	—	—	10	10
Total des valeurs nettes	2 330	2 982	794	6 106

	2018			
	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeurs brutes				
Non échus et non dépréciés	2 125	2 902	636	5 663
Échus et non dépréciés				
30 – 89 jours de retard	—	2	27	29
90 – 119 jours de retard	—	3	4	7
120 jours et plus de retard	—	—	2	2
Dépréciés	21	3	1	25
Total des valeurs brutes	2 146	2 910	670	5 726
Provisions spécifiques pour pertes	8	1	—	9
	2 138	2 909	670	5 717
Provisions collectives	—	—	8	8
Total des valeurs nettes	2 138	2 909	662	5 709

Biens saisis

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la société a pris possession d'immeubles qu'elle détenait en garantie de prêts hypothécaires pour une valeur de 3 \$ (valeur inférieure à 1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018). Les immeubles saisis qui sont toujours détenus en fin d'exercice sont présentés à titre d'immeubles détenus à des fins de revente à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

Provisions spécifiques pour pertes

	2019			Total
	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	8	1	—	9
Variation des provisions spécifiques pour pertes	2	(1)	—	1
Solde à la fin	10	—	—	10

	2018			Total
	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6	2	—	8
Variation des provisions spécifiques pour pertes	2	(1)	—	1
Solde à la fin	8	1	—	9

b) iii) Autre information sur le risque de crédit

Immeubles de placement

Les paiements minimums à recevoir au titre de la location des immeubles de placement au cours des exercices à venir sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Échéance de 1 an et moins	86	75
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	307	261
Échéance de plus de 5 ans	468	466
Total	861	802

Ces paiements sont reçus dans le cadre de contrats de location simples et ne sont donc pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

Titrisation de prêts hypothécaires et autres prêts

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, dans le cadre du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société a transféré des prêts hypothécaires assurés à une contrepartie non liée. Dans le cadre de cette cession, la société a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés. En effet, la société est exposée au risque de crédit advenant un retard de paiement de l'emprunteur. Dans cette situation, la contrepartie non liée n'a aucune obligation d'indemniser la société. De plus, advenant un remboursement par anticipation, toute différence entre le rendement généré par le réinvestissement et les obligations de la société envers la contrepartie serait assumée par la société. Par conséquent, la société continue de comptabiliser la pleine valeur comptable de ces prêts hypothécaires. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés est de 1 162 \$ (1 115 \$ en 2018) et la valeur comptable du passif correspondant est de 1 179 \$ (1 160 \$ en 2018). La juste valeur de ceux-ci est de 1 160 \$ et de 1 183 \$ respectivement (1 103 \$ et 1 154 \$ respectivement en 2018).

Prêts de titres

La société effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie, qui représente entre 102 % et 107 % (entre 102 % et 105 % en 2018) de la juste valeur des titres prêtés selon leur nature, est déposée par l'emprunteur auprès d'un agent de prêts, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés aient été rendus à la société. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. La société a pour pratique d'obtenir de l'agent de prêts une garantie en cas de défaut de la contrepartie et en cas d'insuffisance de la garantie. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des titres prêtés par la société qui sont pris en compte dans les placements s'établit à environ 3 979 \$ (4 604 \$ en 2018).

Droit compensatoire, garanties détenues et cédées

La société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et conformément à l'annexe des conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (GMRA). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la société. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie sont composés, entre autres, de trésorerie, de bons du Trésor ainsi que d'obligations du gouvernement du Canada. La société peut recevoir des actifs en garantie de la contrepartie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien de crédit, la société peut être autorisée à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'elle reçoit. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA et du GMRA, la société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation conditionnelle sur la situation financière ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (CSA).

Au 31 décembre 2019				
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 003	315	521	167
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	431	315	—	116
Au 31 décembre 2018				
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	225	196	—	29
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	429	196	155	78

Étant donné que la société ne compense pas les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, le montant net des instruments financiers est identique au montant brut des instruments financiers.

Les garanties financières reçues/affectées présentées dans les tableaux ci-dessus excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés négociés à la Bourse et sur les contrats de change à terme de gré à gré, les montants relatifs aux actifs des fonds distincts, le surdimensionnement ainsi que des garanties plus que suffisantes sur les instruments financiers dérivés. La valeur totale des garanties reçues est de 499 \$ au 31 décembre 2019 sur les actifs d'instruments financiers dérivés (aucun au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2019, la société n'a affecté aucun montant en garantie sur les passifs d'instruments financiers dérivés (179 \$ au 31 décembre 2018).

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La société a déterminé que ses investissements dans des titres adossés à des créances ainsi que ses investissements dans les unités de fonds de placement représentent des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées.

Les titres adossés à des créances mobilières et les titres hypothécaires sont gérés par des entités qui regroupent des actifs semblables et qui vendent ceux-ci à des investisseurs qui reçoivent totalement ou partiellement les flux de trésorerie ainsi générés. Ces entités sont gérées par des gestionnaires qui ne sont pas liés à la société.

Les unités de fonds de placement dans lesquelles la société investit ont pour but de générer une croissance du capital. Ces unités de fonds de placement sont gérées par des gestionnaires externes à la société ou par des gestionnaires internes, par l'intermédiaire de filiales de la société. Les gestionnaires appliquent diverses stratégies de placement afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. La société investit aussi dans les unités de fonds par l'intermédiaire de ses fonds distincts.

Le tableau ci-dessous présente les entités structurées non consolidées selon leur nature dans l'état de la situation financière.

	2019		2018	
	Valeur comptable	Risque maximal	Valeur comptable	Risque maximal
	\$	\$	\$	\$
Obligations – gouvernementales				
Titres hypothécaires garantis	75	75	104	104
Obligations – sociétés et autres				
Titres adossés à des créances mobilières	6	6	3	3
	81	81	107	107
Actions				
Unités de fonds de placement gérés à l'interne	285	285	212	212
Unités de fonds de placement gérés à l'externe	211	211	209	209
	496	496	421	421
Total	577	577	528	528

Le risque maximal représente le risque de perte totale que la société pourrait subir relativement aux placements dans des entités structurées non consolidées. Ce risque équivaut, dans le tableau ci-dessus, à la valeur comptable des investissements de la société.

La société développe et agit à titre de promoteur de fonds commun de placement en mettant en œuvre des stratégies d'investissement pour le compte des investisseurs. La société reçoit des honoraires de gestion pour les services fournis. La société ne contrôle pas les fonds communs de placement. La participation de la société dans les fonds communs de placement se limite au capital investi, s'il y a lieu, et aux honoraires de gestion perçus. Les actifs sous gestion des fonds communs de placement de la société s'élèvent à 11 594 \$ au 31 décembre 2019 (10 833 \$ au 31 décembre 2018).

b) iv) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des placements.

Obligations par secteurs d'activité

	2019			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	1 492	1 024	411	2 927
Services aux collectivités	2 786	100	730	3 616
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	1 920	156	336	2 412
Énergie	944	249	420	1 613
Industrie	668	34	203	905
Communications	473	115	—	588
Autres	318	43	79	440
Total	8 601	1 721	2 179	12 501

	2018			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	1 105	1 032	350	2 487
Services aux collectivités	2 286	74	724	3 084
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	1 346	199	370	1 915
Énergie	909	237	324	1 470
Industrie	567	35	176	778
Communications	364	111	—	475
Autres	144	37	36	217
Total	6 721	1 725	1 980	10 426

Prêts hypothécaires et autres prêts par régions et par types

	2019					
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	1	785	54	6	—	846
Multirésidentiels	28	833	165	393	—	1 419
Non résidentiels	—	—	2	4	—	6
	29	1 618	221	403	—	2 271
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	1	145	129	18	—	293
Multirésidentiels	—	49	45	23	142	259
Non résidentiels	21	53	34	83	62	253
	22	247	208	124	204	805
Autres prêts	91	230	244	229	—	794
Total	142	2 095	673	756	204	3 870

	2018					
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	1	804	49	5	—	859
Multirésidentiels	27	796	177	427	—	1 427
Non résidentiels	—	—	1	5	—	6
	28	1 600	227	437	—	2 292
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	1	113	91	15	1	221
Multirésidentiels	—	30	25	35	144	234
Non résidentiels	22	54	42	86	48	252
	23	197	158	136	193	707
Autres prêts	65	205	209	183	—	662
Total	116	2 002	594	756	193	3 661

Immeubles de placement par types

	2019	2018
	\$	\$
Bureaux	1 767	1 463
Commerces de détail	236	216
Industriels	66	35
Terrains et autres	8	6
Total	2 077	1 720

c) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est présent, entre autres, en raison de l'incertitude des taux d'intérêt futurs auxquels les placements échus seront réinvestis. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les dates d'échéance des placements de la société assujettis au risque lié aux taux d'intérêt. Les avances sur contrats n'ont pas d'échéance.

	2019		2018	
	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts
	\$	\$	\$	\$
Échéance de 1 an et moins	615	358	582	288
Échéance de 1 an jusqu'à 5 ans	2 610	2 476	2 576	2 221
Échéance de plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	2 176	788	2 586	873
Échéance de plus de 10 ans	21 788	248	17 848	279
Total	27 189	3 870	23 592	3 661

Le taux effectif des obligations se situe entre 0,00 % et 12,48 % (0,00 % et 15,64 % en 2018), celui des prêts hypothécaires et autres prêts entre 1,57 % et 34,99 % (1,57 % et 35,99 % en 2018) et celui des avances sur contrats entre 0,00 % et 15,43 % (0,00 % et 10,78 % en 2018).

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité que la société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières.

Les tableaux suivants indiquent les échéances des passifs financiers et des obligations locatives :

	2019				Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$
Prestations payables	153	—	—	—	153
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	45	6	2	—	53
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 348	33	3	—	1 384
Passif relatif aux contrats d'investissement	184	97	69	280	630
Instruments financiers dérivés	99	48	38	246	431
Autres passifs financiers	1 106	40	14	7	1 167
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	211	—	—	—	211
Passifs de titrisation	207	516	367	89	1 179
Dettes hypothécaires	2	72	—	—	74
Obligations locatives	19	24	26	68	137
Déventures	—	—	—	652	652
Total	3 374	836	519	1 342	6 071

	2018				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Prestations payables	129	—	—	—	129
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	39	6	2	—	47
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 543	60	4	—	1 607
Passif relatif aux contrats d'investissement	217	92	61	260	630
Instruments financiers dérivés	142	71	48	168	429
Autres passifs financiers	1 108	39	17	11	1 175
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	175	—	—	—	175
Passifs de titrisation	100	415	496	149	1 160
Débentures	—	—	—	901	901
Total	3 453	683	628	1 489	6 253

Les versements annuels d'intérêts se détaillent comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs de titrisation	23	20	17	11	5
Dettes hypothécaires	2	2	1	—	—
Obligations locatives	5	4	4	3	2
Débentures	20	20	20	20	20

Le détail des engagements hors de l'état de la situation financière est présenté à la note 28 « Garanties, engagements et éventualités ».

8 › Instruments financiers dérivés

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Les swaps de taux d'intérêt représentent des contrats dans lesquels deux contreparties s'échangent des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, basés sur le notionnel, selon une durée et une fréquence déterminées, et libellés dans la même monnaie. Les swaps de taux de change représentent des transactions en vertu desquelles deux contreparties s'échangent des flux de trésorerie de même nature libellés dans deux monnaies différentes. Les swaps de rendement total sont des contrats qui transfèrent les variations de valeur d'un actif de référence, y compris tout rendement tel que l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un rendement de référence précisé dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des contrats hors cote négociés entre les contreparties, et les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné.

Les options sont des contrats pour lesquels le titulaire obtient le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix déterminé à l'avance pendant un temps donné ou à une date fixe.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2019 est de 1 001 \$ (220 \$ en 2018). À la date de clôture de chaque exercice, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

2019

	Montant nominal				Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	490	719	97	1 306	21	(2)
Contrats à terme standardisés	632	—	—	632	1	(4)
Options	5 594	—	—	5 594	236	(77)
Contrats de taux de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 358	1 057	—	4 415	70	(10)
Contrats de swaps	21	777	2 406	3 204	33	(169)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	643	3 188	5 697	9 528	361	(65)
Contrats à terme de gré à gré	1 165	2 544	200	3 909	280	(68)
Autres contrats dérivés	1	2	357	360	1	(36)
Total	11 904	8 287	8 757	28 948	1 003	(431)

2018

	Montant nominal				Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	521	16	88	625	4	(11)
Contrats à terme standardisés	642	—	—	642	4	(3)
Options	740	225	—	965	31	(7)
Contrats de taux de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 157	49	—	3 206	6	(104)
Contrats de swaps	20	764	1 489	2 273	25	(136)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	1 089	2 477	3 126	6 692	126	(108)
Contrats à terme de gré à gré	760	1 898	—	2 658	28	(29)
Autres contrats dérivés	2	2	367	371	1	(31)
Total	6 931	5 431	5 070	17 432	225	(429)

2019

	Montant nominal		Juste valeur	
			Positive	Négative
	\$		\$	\$
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	26 568		964	(425)
Couverture d'un investissement net	1 284		23	—
Couverture de juste valeur				
Risque de taux d'intérêt	1 002		14	(5)
Risque de change	17		1	—
Couverture de flux de trésorerie				
Risque de change	77		1	(1)
Total des instruments financiers dérivés	28 948		1 003	(431)

	2018		
	Montant nominal	Juste valeur	
			Positive
	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	15 590	211	(373)
Couverture d'un investissement net	1 022	—	(46)
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	736	14	(8)
Risque de change	15	—	(1)
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de taux d'intérêt	44	—	—
Risque de change	25	—	(1)
Total des instruments financiers dérivés	17 432	225	(429)

Instruments financiers dérivés incorporés

La société détient des actions privilégiées perpétuelles assorties d'une option de rachat qui donne à l'émetteur le droit de racheter les actions à un cours déterminé. Les normes comptables exigent que la valeur de l'option de rachat soit évaluée séparément de celle des actions privilégiées. La valeur de l'option de rachat des instruments financiers dérivés incorporés est déterminée par une évaluation qui repose principalement sur la volatilité, les cours observés sur des marchés et les caractéristiques des actions privilégiées sous-jacentes. Ces instruments financiers dérivés incorporés sont présentés dans *Autres contrats dérivés*.

Couverture d'un investissement net

Les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 2 ans au 31 décembre 2019 (moins de 1 an au 31 décembre 2018). La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt

La société utilise une relation de couverture afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt qui ont des échéances allant de 2 ans à 15 ans au 31 décembre 2019 (de 3 ans à 9 ans au 31 décembre 2018).

La société utilise une relation de couverture afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. La société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt qui ont des échéances de moins de 1 an à 9 ans au 31 décembre 2019 (de moins de 1 an à 10 ans au 31 décembre 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la société a constaté une perte de 7 \$ sur l'instrument de couverture (gain de 2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) et un gain de 6 \$ sur l'élément couvert (perte de 3 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la société a constaté une inefficacité de couverture de 1 \$ (1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018).

Couverture du risque de change

La société utilise une relation de couverture de juste valeur afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change relativement à des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilise des contrats de gré à gré qui ont des échéances de moins de 2 ans au 31 décembre 2019 (moins de 4 ans au 31 décembre 2018).

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La société utilise une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition aux variations du risque lié aux taux d'intérêt lors des transactions prévues. La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur des obligations qui ont des échéances de moins de 1 an au 31 décembre 2019 (moins de 1 an au 31 décembre 2018). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

La société utilise une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change sur des actifs financiers en devises étrangères. La société utilise des contrats de swaps qui ont des échéances entre 4 ans et 10 ans au 31 décembre 2019 (de 6 ans à 10 ans au 31 décembre 2018). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

9 › Autres éléments d'actif

	2019	2018
	\$	\$
Produits de placement échus et à recevoir	185	165
Primes à recevoir	89	98
Comptes à recevoir des réassureurs	115	99
Sommes à recevoir des représentants	84	72
Comptes à recevoir	968	1 049
Commissions différées	160	139
Frais payés d'avance	35	35
Immeubles détenus à des fins de revente	9	3
Linéarisation des loyers	22	18
Impôts à recevoir	137	82
Fonds déposés en fiducie	340	409
Divers	3	3
Total	2 147	2 172

Le montant des autres éléments d'actif que la société s'attend à recouvrer au cours des 12 prochains mois s'élève à 1 578 \$ (1 565 \$ au 31 décembre 2018).

10 > Immobilisations corporelles

	Immeubles à usage propre		Actifs au titre du droit d'utilisation			Total
	Terrains	Immeubles	Espaces locatifs	Autres	Autres immobilisations corporelles	
Coût						
Solde au 31 décembre 2017	62	187	—	—	191	440
Acquisitions	—	24	—	—	33	57
Acquisitions d'entreprises	1	3	—	—	16	20
Dispositions/Radiations	—	—	—	—	(10)	(10)
Transfert d'un immeuble de placement	—	7	—	—	—	7
Transfert vers les immeubles détenus à des fins de revente	(15)	(11)	—	—	—	(26)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	—	1	2
Solde au 31 décembre 2018	48	211	—	—	231	490
Effet de l'adoption de IFRS 16 (note 3)	—	—	132	8	—	140
Solde au 1^{er} janvier 2019	48	211	132	8	231	630
Acquisitions	—	6	6	4	22	38
Dispositions/Radiations	—	—	(1)	—	(13)	(14)
Transfert d'un immeuble de placement	1	1	—	—	—	2
Transfert vers les immeubles détenus à des fins de revente	—	(8)	—	—	—	(8)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	—	—	(1)	(2)
Solde au 31 décembre 2019	49	209	137	12	239	646
Cumul des amortissements						
Solde au 31 décembre 2017	—	57	—	—	127	184
Amortissement de l'exercice	—	9	—	—	21	30
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	—	—	(8)	(8)
Amortissement acquis par acquisitions d'entreprises	—	—	—	—	12	12
Amortissement transféré vers les immeubles détenus à des fins de revente	—	(6)	—	—	—	(6)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	—	—	—	1	1
Solde au 31 décembre 2018	—	60	—	—	153	213
Amortissement de l'exercice	—	11	15	3	22	51
Amortissement disposé/radié	—	—	—	—	(11)	(11)
Amortissement transféré vers les immeubles détenus à des fins de revente	—	(1)	—	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2019	—	70	15	3	164	252
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	49	139	122	9	75	394
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	48	151	—	—	78	277

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-financement s'élevait à 2 \$ au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice, un immeuble à usage propre de 7 \$ a été transféré dans *Autres éléments d'actif* à titre d'immeuble détenu à des fins de revente.

11 › Immobilisations incorporelles et goodwill

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels	Autres		
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 31 décembre 2017	339	341	370	1 050
Acquisitions	112	11	—	123
Acquisitions d'entreprises	7	177	—	184
Crédit de recherche et développement	(1)	—	—	(1)
Dispositions/Radiations	(6)	(1)	—	(7)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	4	—	4
Solde au 31 décembre 2018	451	532	370	1 353
Acquisitions	111	20	—	131
Dispositions/Radiations	(484)	(2)	—	(486)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(3)	—	(3)
Solde au 31 décembre 2019	78	547	370	995
Cumul des amortissements				
Solde au 31 décembre 2017	139	84	—	223
Amortissement de l'exercice	27	35	—	62
Amortissement disposé/radié	(4)	(1)	—	(5)
Reclassement après répartition du prix d'achat	2	—	—	2
Solde au 31 décembre 2018	164	118	—	282
Amortissement de l'exercice	38	37	—	75
Amortissement disposé/radié	(165)	(2)	—	(167)
Solde au 31 décembre 2019	37	153	—	190
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	41	394	370	805
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	287	414	370	1 071
Goodwill				\$
Solde au 31 décembre 2017				477
Acquisitions d'entreprises				151
Reclassement après répartition du prix d'achat				1
Incidence des fluctuations des taux de change				4
Solde au 31 décembre 2018				633
Incidence des fluctuations des taux de change et autres				(5)
Dépréciation				(22)
Solde au 31 décembre 2019				606

Règlement de la contrepartie conditionnelle et dépréciation du goodwill

Au cours de l'exercice, la société a procédé au règlement final de la contrepartie conditionnelle comptabilisée lors de la répartition finale du prix d'acquisition de PPI Management Inc. Au cours de l'exercice, la contrepartie conditionnelle a été réglée pour un montant de 10 \$, entraînant un gain de 14 \$, comptabilisé à l'état des résultats dans *Frais généraux*. Au même moment, les projections financières de la filiale ont été revues. À la suite de cette révision, un test de dépréciation a été effectué à l'égard des activités de PPI Management Inc. comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) du secteur de l'Assurance individuelle. Cela a amené la société à comptabiliser une dépréciation du goodwill de 22 \$. Ce montant a été reconnu à l'état des résultats dans *Frais généraux*. Afin d'établir la valeur recouvrable des UGT, la valeur d'utilité a été déterminée au moyen de calculs qui font appel à des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des projections financières futures approuvées par la direction et qui couvrent une période de 5 ans. Conséquemment, l'UGT présente un risque de perte de valeur plus élevé compte tenu de sa sensibilité aux différentes hypothèses décrites ci-dessous. La direction a établi que des changements raisonnables apportés aux plus importantes hypothèses pourraient faire en sorte que sa valeur recouvrable soit inférieure à sa valeur comptable, ce qui se traduirait par une perte de valeur d'une partie ou de la totalité du goodwill.

	2019		2018	
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill
	\$	\$	\$	\$
Unités génératrices de trésorerie				
Gestion de patrimoine individuel	332	309	332	309
Assurance individuelle	6	147	6	171
Assurance collective	1	81	1	81
Assurance de dommages	2	11	2	11
Affaires américaines	3	38	3	41
Autres activités	26	20	26	20
Total	370	606	370	633

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée en utilisant une méthodologie de multiples de valorisation. Conformément à cette méthodologie, la juste valeur est déterminée en utilisant un multiple ou un ratio basé sur des transactions d'entreprises comparables ou d'acquisitions d'entreprises précédentes de la société. La valeur d'utilité repose sur les meilleures estimations des résultats futurs ainsi que sur le niveau et sur le coût du capital futur estimé sur la durée des contrats. La valeur attribuée aux nouvelles affaires est fondée sur les plans d'affaires, sur des hypothèses raisonnables quant à la croissance ainsi que sur les niveaux de rentabilité des nouvelles affaires. Les taux d'actualisation tiennent compte de la nature et de l'environnement de l'UGT.

Au moment de l'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT, la société utilise son jugement et diverses hypothèses et estimations qui pourraient donner lieu à des ajustements significatifs de la valeur recouvrable. Toute modification importante d'une hypothèse clé, telle que le taux d'actualisation, les taux de croissance, la valeur des nouvelles affaires, ainsi que toute modification importante des projections de flux de trésorerie, pourraient donner lieu à des variations substantielles des valeurs recouvrables. Au 31 décembre 2019, la direction a évalué qu'aucun changement raisonnablement possible des hypothèses utilisées ne mènerait à une valeur recouvrable d'une UGT inférieure à sa valeur comptable outre les activités de PPI Management Inc. comprises dans les UGT du secteur de l'Assurance individuelle.

Gestion de patrimoine individuel, assurance de dommages et autres activités

La valeur recouvrable des UGT pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur recouvrable des UGT dans les secteurs de l'assurance de dommages et des autres activités a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité.

Les calculs de la valeur recouvrable des UGT font appel à des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction et qui couvrent une période de 5 ans. Les flux de trésorerie qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles que le ratio cours/actif sous gestion ou le ratio cours/actif sous administration. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 11 % et 14 % avant impôts (entre 14 % et 15 % avant impôts en 2018). Les hypothèses utilisées pour le calcul se situent, pour le taux de croissance à moyen terme, entre 2 % et 7 % (entre 2 % et 7 % en 2018) et, pour le taux de croissance à long terme, entre 1 % et 4 % (entre 1 % et 4 % en 2018).

La direction a déterminé la marge brute prévisionnelle en fonction des rendements passés et de ses attentes en ce qui a trait aux développements du marché. Le taux de croissance utilisé est conforme aux prévisions des rapports publiés au sein de l'industrie. Les taux de croissance à long terme correspondent au taux de croissance prévu pour l'industrie. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, et les taux utilisés sont des taux avant impôts qui prennent en compte des risques particuliers touchant les secteurs d'activité pertinents.

Assurance individuelle, Assurance collective et Affaires américaines

La valeur recouvrable des UGT pour les secteurs de l'Assurance individuelle, de l'Assurance collective et des Affaires américaines a été établie en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque la direction juge que cette méthodologie est plus fiable et pertinente. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles qu'un multiple basé sur les résultats. Les calculs de la valeur recouvrable s'appuient sur des projections de flux de trésorerie actualisés et constituent des valeurs estimatives déterminées de façon actuarielle qui tiennent compte de la valeur actuelle de l'actif net des actionnaires, de la rentabilité future des affaires en vigueur ainsi que de la rentabilité des nouvelles affaires lorsqu'il s'agit de compagnies d'assurance. Des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction, et qui couvrent une période de 5 ans, sont utilisés pour les autres sociétés. Les flux qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur de l'UGT se situe entre 6 % et 12 % avant impôts (entre 13 % et 16 % avant impôts en 2018).

Les hypothèses clés de l'évaluation tiennent compte du taux d'actualisation, de la croissance prévue des affaires, du rendement anticipé des marchés financiers, de la mortalité et de l'amélioration de celle-ci ainsi que des déchéances et des frais.

12 › Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passifs relatifs aux contrats d'assurance*.

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Encaisse et placements à court terme	992	1 156
Obligations	5 509	5 006
Actions	21 362	17 743
Prêts hypothécaires	21	16
Immeubles de placement	17	9
Instruments financiers dérivés	20	—
Autres éléments d'actif	285	166
Actif total	28 206	24 096
Passif		
Créditeurs et frais courus	338	310
Instruments financiers dérivés	—	5
Passif total	338	315
Actif net	27 868	23 781

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	23 781	24 117
Plus :		
Sommes perçues des titulaires de contrats	4 292	3 650
Intérêts et dividendes	1 009	988
Profits nets réalisés	554	256
Augmentation (diminution) nette de la juste valeur	2 127	(1 906)
	31 763	27 105
Moins :		
Sommes versées aux titulaires de contrats	3 409	2 860
Frais d'exploitation	486	464
	3 895	3 324
Solde à la fin	27 868	23 781

	2019	2018
	%	%
Type de fonds		
Actions	42	41
Équilibré	36	38
Revenu fixe	21	20
Marché monétaire	1	1
Total	100	100

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de 1 an. Les fonds de titres à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et, pour certains fonds, d'une faible proportion d'obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une portion importante de placements dans des actions. Les fonds d'actions, qui comprennent tant des fonds à faible volatilité que des fonds dynamiques, sont investis dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales.

13 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit, comme mentionné, lors de la conception et de la tarification des produits, ou lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement des provisions mathématiques.

Lors de la conception et la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée ce qui entraîne ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, la déchéance, les frais et les taxes. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement des provisions mathématiques, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes qui visent à s'assurer d'une gestion adéquate de ces risques.

Conception et tarification des produits

Pour certains types de contrats, le risque d'assurance peut être partagé ou transféré aux titulaires de polices par l'intermédiaire de politiques de participation et de ristournes ou du fait qu'il est possible pour la société d'ajuster les primes ou les bénéfices futurs si les résultats techniques s'avèrent différents de ceux anticipés. Pour d'autres types de contrats, la société assume complètement le risque, d'où la nécessité de bien évaluer les engagements à cet égard.

La société s'est dotée d'une politique de gestion de conception et de tarification des produits en vertu de laquelle sont établies des normes et des directives. Ces normes et ces directives portent sur les méthodes de tarification, la formulation des hypothèses, les objectifs de rentabilité, l'analyse de la sensibilité de cette rentabilité selon divers scénarios, la documentation et la responsabilité des divers intervenants.

À cette étape de la vie d'un produit, le risque est principalement géré au moyen d'une analyse régulière de la suffisance de la tarification des produits de la société par rapport aux résultats techniques récents. Au besoin, les hypothèses de tarification sont révisées ou les diverses possibilités offertes par le marché de la réassurance sont mises à profit.

Souscription et règlement des réclamations

La société n'est pas fortement exposée au risque de concentration par rapport à des individus ou à des groupes étant donné la diversification géographique de sa clientèle. La portion la plus importante du risque de mortalité de la société se situe au Canada.

La société a établi des principes directeurs en matière de risque de souscription et de règlement des réclamations. Ils précisent notamment les niveaux de conservation (ou limites de rétention) de la société. Ces niveaux varient selon le type de protection et les caractéristiques des assurés et sont révisés régulièrement en fonction de la capacité de la société à gérer et à absorber les retombées financières associées à des résultats défavorables en ce qui regarde chaque risque. Une fois les niveaux atteints, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Établissement des provisions mathématiques

Dans une société d'assurance, l'établissement des provisions mathématiques est un processus complexe qui s'appuie sur des modèles de projections financières et des hypothèses afin de déterminer la valeur des montants qui seront versés dans l'avenir aux titulaires de polices et aux bénéficiaires. Des études internes sur l'évolution des résultats techniques ainsi que des sources externes d'informations font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses, ce qui peut donner lieu à des révisions des provisions mathématiques.

La société a élaboré une politique qui établit la documentation et les règles de contrôle nécessaires pour veiller à ce que les normes d'évaluation actuarielle de l'ICA (ou celles de tout autre organisme pertinent), de même que les normes de la société, soient respectées et appliquées de manière uniforme dans tous les secteurs et dans tous les territoires où la société exerce des activités.

Chaque année, l'actuaire désigné s'assure que l'évaluation des provisions mathématiques est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que la sélection des hypothèses et des méthodes d'évaluation est appropriée.

Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise des ententes de réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. La société s'est dotée d'une politique de gestion du risque lié à la réassurance en vertu de laquelle des montants maximaux de prestations, qui varient selon les secteurs d'activité, sont établis en assurance vie et maladie.

Bien que les ententes de réassurance permettent à la société de récupérer, auprès des réassureurs, la portion cédée des demandes de règlement qui lui sont présentées, la société demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est par conséquent exposée au risque lié aux montants cédés aux réassureurs dans l'éventualité que ces derniers ne soient pas en mesure de respecter leurs obligations.

La société possède également des traités de réassurance qui couvrent les pertes financières relativement à de multiples demandes de règlement qui pourraient survenir à la suite d'événements catastrophiques qui toucheraient plusieurs assurés.

14 › Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement

A) Passif relatif aux contrats d'assurance

Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ». Le passif relatif aux contrats d'assurance est établi sur la base de pratiques actuarielles généralement reconnues qui satisfont aux normes établies par l'ICA. Une projection explicite des flux de trésorerie effectuée à l'aide des hypothèses les plus probables pour chaque composante des flux de trésorerie et chaque éventualité importante permet de calculer les provisions mathématiques.

a) Composition

	2019	2018
	\$	\$
Provisions mathématiques	30 002	25 307
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Prestations payables et provisions pour sinistres non déclarés	283	260
Sommes des contrats en dépôt	349	333
Provisions pour participation aux bénéfices et bonifications	31	40
	663	633
Total	30 665	25 940

	2019						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	21 468	1 839	1 570	4 141	—	(10)	29 008
États-Unis	—	—	—	—	1 744	(89)	1 655
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	21 470	1 839	1 570	4 141	1 744	(99)	30 665
Actif de réassurance							
Canada	(702)	—	154	132	—	(10)	(426)
États-Unis	—	—	—	—	847	(83)	764
	(702)	—	154	132	847	(93)	338
Passif net relatif aux contrats d'assurance	22 172	1 839	1 416	4 009	897	(6)	30 327

	2018						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	17 785	1 643	1 519	3 451	—	(6)	24 392
États-Unis	—	—	—	—	1 602	(56)	1 546
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	17 787	1 643	1 519	3 451	1 602	(62)	25 940
Actif de réassurance							
Canada	(697)	—	154	131	—	(6)	(418)
États-Unis	—	—	—	—	802	(51)	751
	(697)	—	154	131	802	(57)	333
Passif net relatif aux contrats d'assurance	18 484	1 643	1 365	3 320	800	(5)	25 607

b) Variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance

	2019			
	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	25 307	633	25 940	333
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	4 724	—	4 724	88
Sur les nouvelles polices	33	—	33	(44)
Modifications des méthodes et des hypothèses	16	—	16	—
	4 773	—	4 773	44
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	(1)	(1)	—
Incidence des fluctuations des taux de change	(78)	(4)	(82)	(39)
Autres	—	35	35	—
	(78)	30	(48)	(39)
Solde à la fin	30 002	663	30 665	338

	2018			
	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	24 964	600	25 564	347
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	(26)	—	(26)	(96)
Sur les nouvelles polices	229	—	229	(2)
Modifications des méthodes et des hypothèses	13	—	13	12
	216	—	216	(86)
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	(4)	(4)	—
Incidence des fluctuations des taux de change	127	6	133	67
Autres	—	31	31	5
	127	33	160	72
Solde à la fin	25 307	633	25 940	333

Les variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance incluent les montants relatifs aux contrats avec participation.

Profits et pertes relativement à de nouveaux traités de réassurance

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la société n'a conclu aucune nouvelle entente de réassurance pour laquelle elle aurait inscrit un profit ou une perte à l'état des résultats.

c) Gestion des risques et hypothèses relatives à l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance

Les hypothèses les plus probables représentent des estimations actuelles et objectives du résultat attendu. Le choix de ces hypothèses tient compte du contexte actuel, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, du lien entre les données historiques et les résultats futurs prévus ainsi que d'autres facteurs pertinents. Le recours à des hypothèses actuarielles dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance nécessite une utilisation significative du jugement. Les hypothèses relatives aux marges pour écarts défavorables et les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité et morbidité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses de mortalité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. Celle-ci utilise également les résultats techniques de l'industrie si les siens ne sont pas suffisamment représentatifs. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, les résultats techniques de mortalité de la société indiquent une tendance graduelle à la baisse. Le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de ce secteur d'activité tient compte d'une amélioration future des taux de mortalité. Pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, les projections de la société prévoient que les taux de mortalité des rentiers s'amélioreront au cours des années à venir. Finalement, pour le secteur de l'Assurance collective, les projections incluses dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance tiennent compte des taux de mortalité prévus au cours des années à venir, mais ne tiennent compte d'aucune amélioration future des taux de mortalité.

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés. Les hypothèses relatives à la morbidité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. La société utilise également les résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs.

Afin de gérer le risque de mortalité et de morbidité, la société utilise des procédures de souscription détaillées et uniformes qui permettent d'évaluer l'assurabilité des candidats et de contrôler l'exposition aux demandes de règlement importantes. Elle effectue un suivi mensuel des résultats techniques relatifs aux sinistres et fixe des limites de rétention qui varient selon les marchés et les régions. Une fois les limites de rétention atteintes, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Au 31 décembre 2019, la société estime qu'une détérioration jugée permanente de 5 % des taux de mortalité entraînerait une réduction du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 205 \$ en raison du renforcement des passifs des contrats d'assurance (194 \$ au 31 décembre 2018). Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Au 31 décembre 2019, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de morbidité entraînerait une réduction du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 59 \$ (52 \$ au 31 décembre 2018). La détérioration de 5 % s'estime en supposant 95 % des taux de cessation de l'invalidité lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % des taux de survenance lorsque l'assuré n'est pas invalide. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Rendement des placements et risque de taux d'intérêt

La société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteurs et par marchés géographiques et établit des stratégies de placement appropriées pour chaque élément du passif.

La MCAB constitue la norme établie par l'ICA en vue d'estimer l'actif requis pour supporter le passif relatif aux contrats d'assurance auquel il est apparié. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des passifs correspondants, la société réduit sa sensibilité aux variations futures. Ces flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs sont estimés en fonction de divers scénarios, dont certains sont prescrits par l'ICA. Les désinvestissements ou les réinvestissements s'effectuent en fonction des spécifications de chacun des scénarios, et le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé à l'aide de l'ensemble des résultats possibles. De plus, les variations de la juste valeur des actifs appariant les passifs et les variations du passif relatif aux contrats d'assurance sont imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. La description de la MCAB se trouve à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ».

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte découlant des fluctuations futures des taux d'intérêt. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs actuels et des stratégies prévues de réinvestissement. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt tient au fait que des profits ou des pertes économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement des flux monétaires prévus. La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen d'une politique d'appariement mise à jour périodiquement. L'objectif premier de cette politique est de minimiser la volatilité des marges bénéficiaires causée par les écarts entre les rendements réalisés et les rendements crédités aux contrats existants. Pour assurer le suivi de l'appariement, les placements sont segmentés par blocs d'appariement, établis selon la structure des flux monétaires des engagements, et sont regroupés par secteurs d'activité. Pour les passifs non immunisés, soit principalement les produits d'assurance individuelle dont les engagements sont à très long terme, la société préconise une stratégie de gestion des placements qui tend à obtenir un juste équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital, puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie d'immunisation complète en raison du manque de disponibilité de titres à revenu fixe pour de telles échéances. La société utilise différentes stratégies pour améliorer les flux de courte échéance des passifs non immunisés.

Au 31 décembre 2019, la société estime qu'une baisse de 0,1% du taux de réinvestissement initial entraînerait une baisse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 2 \$ après impôts (hausse de 10 \$ après impôts au 31 décembre 2018). De plus, une baisse de 0,1% du taux de réinvestissement ultime entraînerait une hausse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 61 \$ après impôts (66 \$ après impôts au 31 décembre 2018). La société estime qu'une hausse de 0,1% du taux de réinvestissement initial ainsi que du taux de réinvestissement ultime aurait une incidence similaire à la baisse, mais en sens inverse.

De plus, la société estime que si les marchés boursiers devaient subir une baisse soudaine de 10 % au 31 décembre 2019, le résultat net attribué aux actionnaires serait environ de 31 \$ inférieur au résultat attendu pour ses activités régulières (30 \$ au 31 décembre 2018). La société estime qu'une hausse subite de 10 % des marchés en début de période suivie d'une évolution des marchés conforme aux prévisions aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Frais

Les frais d'administration incluent les coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur ainsi que les coûts indirects qui y sont associés. Les frais d'administration des contrats ont été calculés en fonction des études internes de répartition des frais de la société. Aucun gain de productivité n'est prévu. Les facteurs de frais unitaires projetés pour les années à venir suivent une tendance à la hausse afin de correspondre à l'hypothèse d'inflation établie de façon cohérente avec l'hypothèse de taux d'intérêt.

Le risque lié aux frais correspond au risque que les charges futures soient plus importantes que les charges estimées dans l'évaluation des passifs ou utilisées lors de la conception et de la tarification des produits. Un processus budgétaire rigoureux est mis en place annuellement. Ce budget est suivi de façon continue tout au long de l'année afin d'évaluer les écarts entre les frais budgétisés et les frais réels. Afin de gérer le risque, la société tarifie ses produits de façon à couvrir les coûts prévus.

Au 31 décembre 2019, la société estime qu'une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une réduction du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 62 \$ (58 \$ au 31 décembre 2018). Une diminution d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Déchéance

Les résiliations de contrats comprennent les déchéances et les rachats. Une déchéance signifie que le titulaire de contrat a cessé de payer les primes. Un rachat signifie que le titulaire de contrat a volontairement résilié le contrat. Dans l'ensemble, les hypothèses relatives aux taux de déchéance s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. Ces hypothèses sont ajustées pour tenir compte des résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs. Les hypothèses de taux de déchéance à long terme tiennent compte de la tendance selon laquelle le taux de déchéance des produits fondés sur les déchéances est généralement moins élevé que celui des autres produits.

La société conçoit ses produits de façon à s'exposer le moins possible au risque de déchéance et de rachat. Les contrats sont assortis de modalités ayant un impact positif sur le taux de déchéance. Ces modalités peuvent se traduire par des frais au rachat, par des limitations quant aux montants rachetés ou par des limitations quant au moment où les rachats peuvent être effectués. Finalement, la société a établi un mécanisme de suivi mensuel des déchéances et des rachats.

Au 31 décembre 2019, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de déchéance prévus entraînerait une réduction du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de 167 \$ (146 \$ au 31 décembre 2018). Ces taux ont été évalués de façon à respecter le caractère ajustable de certains produits. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Modèles de paiement des primes

Pour les contrats d'assurance vie universelle, des hypothèses doivent être établies au sujet des modèles de paiement des primes. L'expérience de versement des primes par les titulaires de contrats d'assurance vie universelle de la société a été étudiée. Cette expérience est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie lorsque celle de la société n'est pas suffisamment représentative. Les modèles de versement des primes peuvent varier selon la fréquence du paiement, le niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, le type de coût d'assurance de la police (nivelé ou croissant annuellement), le type de produit ainsi que l'année d'émission.

Risque de change

Le risque de change découle d'un écart entre la devise des passifs et celle des actifs auxquels les passifs sont appariés. De façon générale, la stratégie de la société pour gérer l'exposition au risque de change consiste à appairer l'actif dans la même devise que le passif correspondant. Lorsque le passif est apparié à un actif de devise différente, la société met en place une stratégie de couverture.

Garanties liées aux fonds distincts

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. En raison de la volatilité inhérente aux marchés boursiers, la société est exposée au risque que la valeur marchande des fonds distincts soit inférieure à leur valeur minimale garantie au moment où la garantie devient applicable et qu'elle doive alors compenser l'épargnant pour la différence sous la forme d'une prestation. La société a mis en place un programme de couverture dynamique. Dans le cadre de ce programme, les variations de la valeur économique du passif sont compensées en très grande partie par les variations des actifs détenus. Le programme de couverture dynamique n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement les risques associés aux garanties couvertes. Plusieurs éléments peuvent avoir une incidence sur la qualité de la couverture et entraîner éventuellement un gain ou une perte à l'état des résultats.

Un passif est maintenu dans le fonds général relativement aux garanties consenties par la société à l'égard des fonds distincts. Le montant de ce passif est au moins aussi élevé que le montant déterminé en utilisant la méthodologie définie par l'ICA.

Marges pour écarts défavorables

Des hypothèses qui reposent sur les meilleures estimations sont utilisées pour le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance. Selon les normes de l'ICA, l'actuaire désigné est tenu d'ajuster ces hypothèses afin d'inclure des marges pour écarts défavorables et de tenir compte de l'incertitude liée à l'élaboration de ces meilleures estimations et d'une éventuelle détérioration des résultats techniques prévus. Ces marges font augmenter le passif relatif aux contrats d'assurance et garantissent, de façon raisonnable, que le montant des éléments d'actif auxquels le passif relatif aux contrats d'assurance est apparié suffit à couvrir une éventuelle détérioration des résultats techniques.

La fourchette relative aux marges pour les écarts défavorables est prescrite par les normes de l'ICA. Les facteurs pris en considération au moment d'établir la fourchette cible appropriée incluent le degré d'incertitude à l'égard des résultats techniques prévus et la volatilité relative d'éventuelles pertes pour la durée restante des polices. Les provisions pour écarts défavorables qui ne serviront pas à compenser les résultats défavorables à venir se traduiront en une augmentation du résultat net.

d) Incidence des modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes sur le passif net relatif aux contrats d'assurance

Une révision annuelle des hypothèses et des méthodes est effectuée afin de refléter l'évolution de l'expérience et de réduire ainsi le risque d'incertitude relativement au passif relatif aux contrats d'assurance et aux actifs supportant ce passif.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes et fournit, pour chacune de ces modifications, une explication :

	2019	2018	
	\$	\$	
Mortalité et morbidité	17	(44)	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de mortalité et de morbidité
Comportement des titulaires de polices	8	4	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de taux de déchéance
Rendements des placements	(153)	(75)	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des hypothèses de rendement et des gains liés à des transactions améliorant l'appariement, atténués par l'augmentation des réserves liées aux garanties de taux des polices d'assurance vie universelle
Dépenses, modèles et autres	125	115	S'explique principalement par la révision de l'hypothèse des dépenses et des raffinements de modèles
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance sans participation	(3)	—	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance avec participation	18	(3)	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance	15	(3)	

B) Passif relatif aux contrats d'investissement

a) Composition

Les contrats d'assurance collective sans participation de type « entente de remboursement de déficit » ont été classés à titre de contrats d'investissement. Dans le cadre des ententes de remboursement de déficit, le titulaire du contrat rembourse à la société tout montant déficitaire à la fin du contrat.

La juste valeur du passif relatif aux contrats d'investissement est déterminée en utilisant les paramètres de l'entente convenue entre la société et le titulaire du contrat pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde qui est dû au titulaire du contrat. Les transactions relatives aux dépôts, aux retraits et aux intérêts gagnés correspondent à la variation du passif relatif aux contrats d'investissement.

	2019		
	Collectif		
	Assurance	Épargne et retraite	Total
	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'investissement (brut)			
Canada	629	1	630
Actif de réassurance			
Canada	79	—	79
Passif net relatif aux contrats d'investissement	550	1	551
	2018		
	Collectif		
	Assurance	Épargne et retraite	Total
	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'investissement (brut)			
Canada	629	1	630
Actif de réassurance			
Canada	82	—	82
Passif net relatif aux contrats d'investissement	547	1	548

b) Variations du passif net relatif aux contrats d'investissement

	2019		2018	
	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	630	82	587	73
Dépôts	141	21	123	16
Retraits	(161)	(25)	(86)	(10)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement et de l'actif de réassurance	27	2	9	—
Autres	(7)	(1)	(3)	3
Solde à la fin	630	79	630	82

C) Actifs supportant le passif et les capitaux propres

La valeur comptable des actifs supportant le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement, les autres passifs et les capitaux propres s'établit comme suit :

	2019										
	Individuel		Collectif				Autres	Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres	Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	\$					
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Trésorerie et placements à court terme	397	67	42	43	—	—	549	23	433	1 005	
Obligations	15 280	1 624	1 231	3 501	797	(6)	22 427	451	4 311	27 189	
Prêts hypothécaires et autres prêts	165	81	138	464	35	—	883	79	2 908	3 870	
Actions	2 366	2	4	—	9	—	2 381	2	641	3 024	
Avances sur contrats	823	18	1	—	56	—	898	—	2	900	
Autres placements	420	—	—	—	—	—	420	—	9	429	
Instruments financiers dérivés ¹	541	47	—	1	—	—	589	(4)	(13)	572	
Immeubles de placement	2 069	—	—	—	—	—	2 069	—	8	2 077	
Actif de réassurance	(702)	—	154	132	847	(93)	338	79	613	1 030	
Autres	111	—	—	—	—	—	111	—	3 865	3 976	
Total	21 470	1 839	1 570	4 141	1 744	(99)	30 665	630	12 777	44 072	

2018

	Individuel		Collectif				Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres	Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$				
Trésorerie et placements à court terme	287	122	60	26	—	—	495	37	514	1 046
Obligations	12 720	1 366	1 162	2 782	694	(5)	18 719	436	4 437	23 592
Prêts hypothécaires et autres prêts	170	107	137	483	41	—	938	79	2 644	3 661
Actions	2 451	1	4	33	8	—	2 497	2	556	3 055
Avances sur contrats	871	21	1	—	57	—	950	—	1	951
Autres placements	318	—	1	—	—	—	319	—	10	329
Instruments financiers dérivés ¹	(159)	26	—	(4)	—	—	(137)	(6)	(61)	(204)
Immeubles de placement	1 714	—	—	—	—	—	1 714	—	6	1 720
Actif de réassurance	(697)	—	154	131	802	(57)	333	82	586	1 001
Autres	112	—	—	—	—	—	112	—	4 067	4 179
Total	17 787	1 643	1 519	3 451	1 602	(62)	25 940	630	12 760	39 330

¹ Dans son processus d'appariement, la société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs. Des passifs d'instruments financiers dérivés d'un montant de 338 \$ (284 \$ en 2018) pour l'Assurance individuelle, de 37 \$ (59 \$ en 2018) pour la Gestion de patrimoine individuel, aucun pour l'Assurance collective (aucun en 2018) et de 5 \$ (3 \$ en 2018) pour l'Épargne et retraite collectives ont été pris en compte pour l'appariement.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre 2019 représente environ 30 595 \$ (25 776 \$ au 31 décembre 2018). Le passif relatif aux contrats d'assurance est évalué à la juste valeur selon la MCAB, à l'exception des passifs qui sont supportés par des actifs qui sont évalués au coût amorti, tels les prêts hypothécaires et les obligations classées comme étant prêts et créances.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'investissement au 31 décembre 2019 représente environ 557 \$ (552 \$ au 31 décembre 2018).

15 › Autres éléments de passif

	2019	2018
	\$	\$
Primes non acquises	1 447	1 350
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	89	77
Avantages postérieurs à l'emploi	274	227
Impôts à payer	76	73
Sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance	1 384	1 607
Créditeurs	1 004	1 038
Sommes dues aux réassureurs	163	137
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	211	175
Passifs de titrisation	1 179	1 160
Dette hypothécaire	74	—
Obligations locatives	137	—
Juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance	12	13
Divers	29	18
Total	6 079	5 875

16 > Débentures

À la suite du changement de structure organisationnelle (note 27), les débentures émises et en circulation demeurent émises par la société et sont garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement.

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %	249	251	249	246
Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,80 %	—	—	250	250
Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %	399	409	398	399
Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %	4	4	4	4
Total	652	664	901	899

Les débentures subordonnées représentent les créances directes non garanties de la société qui viennent après celles des titulaires de polices et des autres créanciers de la société.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %

Débentures subordonnées échéant le 23 février 2027, portant un intérêt de 2,64 %, payable semestriellement du 23 août 2015 au 23 février 2022, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois (Canadian Dealer Offered Rate (CDOR)), majoré de 1,08 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 23 mai 2022 jusqu'au 23 février 2027. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 23 février 2022, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. La valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total de 1 \$.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,80 %

Le 16 mai 2019, la société a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 250 \$, échéant le 16 mai 2024 et portant un intérêt de 2,80 % payable semestriellement jusqu'au 16 mai 2019. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru impayé. Conséquemment, la société a déboursé une somme totale de 254 \$.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %

Débentures subordonnées échéant le 15 septembre 2028, portant un intérêt de 3,30 %, payable semestriellement du 15 septembre 2017 au 15 septembre 2023, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois CDOR, majoré de 2,14 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 15 décembre 2023 jusqu'au 15 septembre 2028. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 15 septembre 2023, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. La valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total de 1 \$.

Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %

Billets d'apport à l'excédent, portant un intérêt variable égal au taux LIBOR de 3 mois plus 4,25 %, payable trimestriellement, échéant en mai 2034.

17 > Capital social

Le capital social autorisé s'établit comme suit :

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comportant un droit de vote.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en série, ainsi qu'un nombre de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 dollars chacune, sans droit de vote, pouvant être émises en série.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission, selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur marchande de ces actions. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 2, ne pouvant être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission et multiplié par 1,0526 selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 3, rachetables au gré de la société après 5 ans à leur valeur d'émission, à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de l'AMF, ou convertibles en actions ordinaires à la valeur au marché de ces dernières.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série A, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série B, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars, selon les années, à compter du 31 mars 2011, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur, après autorisation de l'AMF, en nouvelles actions privilégiées de catégorie A.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série C, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les 5 ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme de 25 dollars par action, à compter du 31 décembre 2013 et, par la suite, au 31 décembre tous les 5 ans, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série D à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série D, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série D après le 31 décembre 2013, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série C à compter du 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série E, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,50 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 décembre 2014, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série F, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,475 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 mars 2015, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série G, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif ayant un taux annuel initial équivalent de 1,0750 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série H à compter du 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite. Le 30 juin 2017, la société a modifié le dividende trimestriel non cumulatif à un taux annuel équivalent de 0,94425 dollar en espèces par action.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série H, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série H après le 30 juin 2017, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série G à compter du 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série I, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel équivalent de 1,20 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série J à compter du 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série J, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série J après le 31 mars 2028, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série I à compter du 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série YY, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,450 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune, ou convertibles en actions ordinaires après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série ZZ, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune, ou convertibles en actions ordinaires après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Le capital émis par la société s'établit comme suit :

	2019		2018	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant \$	Nombre d'actions (en milliers)	Montant \$
Actions ordinaires				
Solde au début	108 575	1 655	106 756	1 521
Actions émises à l'exercice d'options d'achat d'actions	—	—	159	7
Émissions d'actions	—	—	2 750	144
Actions rachetées	—	—	(1 090)	(17)
Solde à la fin	108 575	1 655	108 575	1 655
Actions privilégiées, catégorie A				
Solde au début	21 000	525	15 000	375
Émission d'actions	—	—	6 000	150
Solde à la fin	21 000	525	21 000	525
Total du capital social		2 180		2 180

Actions ordinaires

Émission

Le 7 mars 2018, la société a procédé à la clôture d'une émission d'actions ordinaires. Au terme de cette émission, un total de 2 500 000 actions ordinaires ont été émises pour un montant net en espèces de 131 \$. Le 12 mars 2018, 250 000 actions ordinaires additionnelles ont été émises pour un montant net en espèces de 13 \$.

Offre publique de rachat d'actions

Avec l'approbation de la Bourse de Toronto, le conseil d'administration a autorisé la société à racheter, dans le cours normal de ses activités, entre le 12 novembre 2018 et le 11 novembre 2019, jusqu'à concurrence de 5 482 768 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % de ses 109 655 360 actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2018. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un total de 1 089 638 actions ordinaires ont été rachetées et annulées pour un montant net en espèces de 50 \$, dont 17 \$ a été comptabilisé à l'encontre du capital social et 33 \$ à l'encontre des résultats non distribués. À la suite du changement de structure organisationnelle (note 27), le programme de rachat d'actions a été transféré à iA Société financière.

Actions privilégiées, catégorie A

À la suite du changement de structure organisationnelle (note 27), les actions privilégiées émises et en circulation demeurent émises par la société et sont garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement.

Émission

Le 7 mars 2018, la société a procédé à la clôture d'une émission d'actions privilégiées de catégorie A - série I. Au terme de cette émission, un total de 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A - série I ont été émises pour un montant brut en espèces de 150 \$.

Dividendes

	2019		2018	
	Total \$	Par action (en dollars)	Total \$	Par action (en dollars)
Actions ordinaires	651	6,00	173	1,59
Actions privilégiées				
Catégorie A – série B	6	1,15	6	1,15
Catégorie A – série G	9	0,94	9	0,94
Catégorie A – série I	7	1,20	6	0,98
	22		21	
Total	673		194	

Dividende déclaré et non reconnu sur actions ordinaires

Un dividende d'un montant de 671 \$ a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 13 février 2020. Ce dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers. Ce dividende sera payé, en partie ou en totalité, au cours du premier semestre de 2020.

18 › Cumul des autres éléments du résultat global

	Obligations	Actions	Écart de conversion	Couverture	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	28	7	49	(35)	49
Profits (pertes) latents	(42)	(40)	—	—	(82)
Impôts sur profits (pertes) latents	11	11	—	—	22
Autres	—	—	86	(86)	—
Impôts sur autres	—	—	—	13	13
	(31)	(29)	86	(73)	(47)
Pertes (profits) réalisés	12	16	—	—	28
Impôts sur pertes (profits) réalisés	(3)	(4)	—	—	(7)
	9	12	—	—	21
Solde au 31 décembre 2018	6	(10)	135	(108)	23
Profits (pertes) latents	110	1	—	—	111
Impôts sur profits (pertes) latents	(28)	—	—	—	(28)
Autres	—	—	(62)	56	(6)
Impôts sur autres	—	—	—	(9)	(9)
	82	1	(62)	47	68
Pertes (profits) réalisés	(20)	1	—	—	(19)
Impôts sur pertes (profits) réalisés	5	—	—	—	5
	(15)	1	—	—	(14)
Solde au 31 décembre 2019	73	(8)	73	(61)	77

19 › Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités, l'AMF, de favoriser son développement et sa croissance, de bonifier le rendement des actionnaires et de conserver des cotes de crédit favorables.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société s'est dotée d'un programme de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à décrire le lien qui existe entre l'appétit, la tolérance au risque et les exigences liées aux fonds propres de la société. Ce programme intègre une politique de gestion du capital qui décrit les éléments clés du processus de gestion du capital, notamment le processus d'établissement du niveau d'opération du ratio de solvabilité. Le programme comprend également une reddition de compte sur le profil de risque de la société ainsi que la rédaction d'un rapport portant sur l'examen dynamique de la suffisance du capital (EDSC). Ces moyens permettent l'identification des risques et contiennent des propositions d'actions possibles pour la gestion des risques. L'EDSC consiste à quantifier l'incidence financière de scénarios défavorables liés à des chocs concernant notamment le marché des actions, les taux d'intérêt et le crédit. Ces documents sont révisés annuellement et déposés auprès du conseil d'administration.

Compte tenu des divers éléments qui peuvent influencer sur le capital de la société, notamment l'apport du résultat net et les caractéristiques des actifs sous-jacents au capital, la société ajuste sa stratégie de gestion afin d'optimiser la structure et le coût de son capital en fonction de ses besoins et des exigences réglementaires. Par exemple, la société peut être amenée à émettre ou à racheter des titres de participation ou des titres d'emprunt subordonnés.

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société gère son capital conjointement avec celui de iA Société financière.

Les exigences relatives à la suffisance de capital de la société sont réglementées par la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux actions privilégiées. Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2 sont composés principalement de débentures subordonnées.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de certaines provisions pour écarts défavorables incluses dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,05.

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la société maintenait des ratios qui satisfaisaient aux exigences réglementaires.

	2019	2018
	\$	\$
Capitaux disponibles, attribution de l'avoir et dépôts admissibles	8 767	8 515
Coussin de solvabilité global	6 972	6 755
Ratio total	126 %	126 %

20 › Frais généraux

Frais généraux par natures

	2019	2018
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et paiements fondés sur des actions	676	624
Honoraires professionnels	211	197
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	51	30
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	75	62
Réévaluation d'une contrepartie conditionnelle (note 11)	(14)	—
Dépréciation du goodwill (note 11)	22	—
Frais d'opération d'immeubles	108	90
Autres dépenses administratives	339	326
Total	1 468	1 329

Les frais généraux incluent des frais de placement pour un montant de 70 \$ (62 \$ en 2018). Ces frais de placement n'incluent pas les frais d'opération d'immeubles.

21 › Charges financières

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur les débetures	23	31
Intérêts sur les passifs de titrisation	25	24
Intérêts sur obligations locatives	4	—
Autres	4	8
Total	56	63

22 > Impôts sur le résultat

a) Charge (recouvrement) d'impôts de l'exercice

Impôts sur le résultat

	2019	2018
	\$	\$
Impôts exigibles		
Exercice en cours	172	147
Ajustements relatifs aux années précédentes	1	2
	173	149
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	24	21
Ajustements relatifs aux années précédentes	(6)	12
Variation des taux d'impôts	(3)	(1)
	15	32
Charge (recouvrement) d'impôts	188	181

Impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres

	2019	2018
	\$	\$
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat exigible	5	(1)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	19	(30)
Total	24	(31)

	2019	2018
	\$	\$
Comptabilisée dans le capital social et résultats non distribués		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	—	(10)

b) Rapprochement de la charge d'impôts

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

	2019		2018	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôts	891		819	
Charge d'impôts prévue par la loi au Canada	239	27	220	27
Augmentation (diminution) des impôts attribuables à :				
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(4)	—	(4)	(1)
Produits de placement exonérés	(38)	(5)	(40)	(5)
Portion non imposable de la variation de la juste valeur des immeubles de placement	(8)	(1)	(13)	(2)
Ajustements des années précédentes	(5)	(1)	14	2
Variation des taux d'imposition	(3)	—	(1)	—
Autres	7	1	5	1
Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif	188	21	181	22

c) Impôts différés

i) Comptabilisation des actifs et des passifs d'impôts différés

	Actif d'impôts différés		Passif d'impôts différés	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Passif relatif aux contrats d'assurance ¹	—	—	(9)	(40)
Immeubles	—	—	144	126
Obligations	(1)	—	39	16
Immobilisations incorporelles	1	—	168	203
Actions	—	—	32	31
Avantages postérieurs à l'emploi	7	4	(70)	(59)
Pertes pouvant être reportées	14	18	(2)	(8)
Autres	3	4	(15)	(3)
	24	26	287	266
Passif d'impôts différés, montant net			263	240

¹ Composé de passif relatif aux contrats d'assurance et de passif relatif aux contrats d'investissement, déduction faite des actifs de réassurance et des avances sur contrats.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

ii) Les variations de l'actif (passif) d'impôts différés net pour l'exercice s'établissent comme suit :

	Passif relatif aux contrats d'assurance		Obligations	Actions	Immobilisations incorporelles	Avantages postérieurs à l'emploi	Pertes pouvant être reportées	Autres	Total
	Immeubles								
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	20	(111)	(13)	(3)	(139)	17	17	17	(195)
Comptabilisés en résultat net	4	(15)	(2)	(28)	(21)	43	(2)	(11)	(32)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	16	—	1	—	—	3	—	10	30
Acquisitions d'entreprises	—	—	(1)	—	(43)	—	11	(19)	(52)
Incidence des variations des taux de change	—	—	(1)	—	—	—	—	—	(1)
Comptabilisés directement dans les capitaux propres autres que le cumul des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	10	10
Solde au 31 décembre 2018	40	(126)	(16)	(31)	(203)	63	26	7	(240)
Comptabilisés en résultat net	(15)	(18)	(21)	(1)	36	6	(2)	—	(15)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(16)	—	(4)	—	—	8	—	(7)	(19)
Incidence des variations des taux de change	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Autres	—	—	—	—	—	—	(8)	18	10
Solde au 31 décembre 2019	9	(144)	(40)	(32)	(167)	77	16	18	(263)

La société dispose de pertes autres qu'en capital non utilisées pour un montant de 6 \$ (6 \$ en 2018) et pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes fiscales viennent à échéance entre 2024 et 2039.

La société comptabilise un passif d'impôts différés sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à moins que la société ne soit capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et qu'il soit probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2019, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à l'égard desquelles aucun passif d'impôts différés n'avait été comptabilisé par la société s'élevaient à 798 \$ (491 \$ en 2018).

23 › Information sectorielle

La société exerce et gère ses activités en fonction de cinq principaux secteurs d'activité isolables qui reflètent sa structure organisationnelle quant à la prise de décision. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation de la société en secteurs opérationnels. Ses produits et services sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. Ses activités se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les produits et services principaux offerts par chaque secteur sont les suivants :

Assurance individuelle – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance invalidité et d'assurance hypothécaire;

Gestion de patrimoine individuel – Produits et services individuels en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières, à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs;

Assurance collective – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance décès et mutilation, d'assurance soins dentaires et d'assurance invalidité de courte et de longue durée pour les régimes d'employés, produits d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux;

Épargne et retraite collectives – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts collectifs;

Affaires américaines – Produits d'assurance divers vendus aux États-Unis tels que des produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires;

Autres – Produits d'assurance auto et habitation, services soutenant les activités qui n'ont pas de lien avec les secteurs principaux, tels que la gestion d'actifs et le financement, le capital de la société de même que certains ajustements relatifs à la consolidation.

La société utilise des hypothèses, des jugements et une méthode d'allocation pour attribuer les frais généraux qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité. La répartition des autres activités est principalement effectuée selon une formule basée sur les capitaux propres et est appliquée uniformément à chaque secteur d'activité.

Les autres actifs et les autres passifs, à l'exception principalement des instruments financiers dérivés, sont classés en totalité sous la colonne *Autres* puisqu'ils servent au soutien opérationnel des activités de la société.

Résultats sectoriels

	2019						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits							
Primes nettes	1 587	2 911	1 638	2 001	493	314	8 944
Produits de placement	3 767	57	172	332	162	149	4 639
Autres produits	120	1 463	55	97	103	(159)	1 679
	5 474	4 431	1 865	2 430	758	304	15 262
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	831	2 018	1 134	1 379	468	109	5 939
Prestations et règlements cédés sur contrats	(255)	—	(59)	(28)	(288)	83	(547)
Transferts nets aux fonds distincts	—	674	—	243	—	—	917
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	3 658	197	44	690	224	(40)	4 773
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	27	—	—	—	27
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	9	—	(3)	(2)	(87)	39	(44)
Commissions, frais généraux et autres charges	860	1 307	611	107	384	(19)	3 250
Charges financières	21	2	26	—	1	6	56
	5 124	4 198	1 780	2 389	702	178	14 371
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	350	233	85	41	56	126	891
Répartition des autres activités	96	3	6	3	18	(126)	—
Résultat avant impôts	446	236	91	44	74	—	891
Impôts sur le résultat	76	61	24	11	16	—	188
Résultat net	370	175	67	33	58	—	703
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(10)	—	—	—	—	—	(10)
Résultat net attribué aux actionnaires	380	175	67	33	58	—	713

	2018						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits							
Primes nettes	1 554	2 389	1 612	1 595	405	294	7 849
Produits de placement	(89)	118	103	95	(21)	105	311
Autres produits	112	1 471	57	89	67	(44)	1 752
	1 577	3 978	1 772	1 779	451	355	9 912
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	769	1 773	1 115	1 216	375	151	5 399
Prestations et règlements cédés sur contrats	(245)	—	(69)	(24)	(225)	34	(529)
Transferts nets aux fonds distincts	—	439	—	382	—	—	821
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	83	293	(2)	11	(167)	(2)	216
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	9	—	—	—	9
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(79)	—	(6)	23	138	—	76
Commissions, frais généraux et autres charges	776	1 261	597	97	286	21	3 038
Charges financières	19	—	18	—	1	25	63
	1 323	3 766	1 662	1 705	408	229	9 093
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	254	212	110	74	43	126	819
Répartition des autres activités	90	13	6	—	17	(126)	—
Résultat avant impôts	344	225	116	74	60	—	819
Impôts sur le résultat	54	61	32	21	13	—	181
Résultat net	290	164	84	53	47	—	638
Résultat net attribué aux contrats avec participation	4	—	—	—	—	—	4
Résultat net attribué aux actionnaires	286	164	84	53	47	—	634

Primes sectorielles

	2019						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	1 989	546	1 777	678	953	99	6 042
Investies dans les fonds distincts	—	2 365	—	1 350	—	—	3 715
	1 989	2 911	1 777	2 028	953	99	9 757
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(402)	—	(139)	(27)	(460)	215	(813)
Primes nettes	1 587	2 911	1 638	2 001	493	314	8 944

	2018						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	1 928	401	1 787	279	708	190	5 293
Investies dans les fonds distincts	—	1 988	—	1 341	—	—	3 329
	1 928	2 389	1 787	1 620	708	190	8 622
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(374)	—	(175)	(25)	(303)	104	(773)
Primes nettes	1 554	2 389	1 612	1 595	405	294	7 849

Actif et passif sectoriels

	2019						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif							
Placements	23 113	1 880	1 881	3 998	1 058	7 567	39 497
Actif net des fonds distincts	—	16 392	—	11 476	—	—	27 868
Actif de réassurance	(702)	—	233	132	1 491	(124)	1 030
Autres	121	866	—	—	38	2 951	3 976
Actif total	22 532	19 138	2 114	15 606	2 587	10 394	72 371
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement	21 470	1 839	2 199	4 142	1 744	(99)	31 295
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	16 392	—	11 476	—	—	27 868
Autres	342	37	5	5	—	7 060	7 449
Passif total	21 812	18 268	2 204	15 623	1 744	6 961	66 612

	2018						
	Individuel		Collectif				Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif							
Placements	19 056	1 823	1 869	3 349	926	7 556	34 579
Actif net des fonds distincts	—	13 994	—	9 787	—	—	23 781
Actif de réassurance	(697)	—	236	131	1 317	14	1 001
Autres	121	940	—	—	27	3 091	4 179
Actif total	18 480	16 757	2 105	13 267	2 270	10 661	63 540
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement	17 787	1 643	2 148	3 452	1 602	(62)	26 570
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	13 994	—	9 787	—	—	23 781
Autres	287	59	6	3	—	7 116	7 471
Passif total	18 074	15 696	2 154	13 242	1 602	7 054	57 822

24 › Résultat par action ordinaire**Résultat de base par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2019	2018
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	691	613
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	109	109
Résultat de base par action (en dollars)	6,36	5,62

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

L'effet dilutif des options d'achat d'actions tient compte du nombre d'actions censé avoir été émis sans contrepartie, calculé comme la différence entre le nombre d'actions réputées avoir été émises (en supposant que les attributions d'options d'achat d'actions en cours sont exercées) et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen de l'année (le nombre d'actions qui auraient été émises en utilisant les produits d'émission selon le cours moyen des actions ordinaires de la société pour l'exercice). À la suite de la modification de la structure organisationnelle (note 27), le régime d'options d'achat d'actions a été transféré à iA Société financière. En 2018, un nombre moyen de 150 368 options d'achat d'actions antidilutives ont été exclues du calcul.

	2018
Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	613
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	109
Plus : effet de dilution des options d'achat d'actions octroyées et en circulation (en millions d'unités)	1
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur base diluée (en millions d'unités)	110
Résultat par action dilué (en dollars)	5,59

25 › Paiements fondés sur des actions**Régime d'options d'achat d'actions**

À la suite de la modification de la structure organisationnelle (note 27), le régime d'options d'achat d'actions de la société a été échangé contre un régime identique de iA Société financière. iA Société financière octroie un certain nombre d'options d'achat d'actions ordinaires aux membres de la direction et de la haute direction et fixe le prix d'exercice des options, la date d'expiration ainsi que la date à partir de laquelle les options peuvent être levées. Ces options impliquent l'émission de nouvelles actions de iA Société financière lorsqu'elles sont exercées.

Le prix d'exercice de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions négociées à la Bourse de Toronto au cours des 5 jours de négociation qui précèdent la date d'octroi des options. Les options octroyées par la société sont généralement valides pour 10 ans et elles peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 25 % par année pour les 4 premiers anniversaires de leur octroi. Dans certains cas, le comité des ressources humaines et de rémunération peut modifier le nombre d'options acquises en raison d'événements, devançant ainsi la date d'expiration de ces dernières.

Le conseil d'administration de iA Société financière peut accorder des options pour un total de 11 350 000 actions ordinaires et ne peut octroyer plus de 1,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de iA Société financière par personne admissible au régime.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

	2019		2018	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Solde au début	2 875	42,89	2 735	40,85
Options octroyées	348	49,85	311	58,18
Options exercées	(1 206)	37,26	(159)	37,25
Options annulées	(52)	52,03	(12)	48,19
Solde à la fin	1 965	47,34	2 875	42,89
Pouvant être exercées à la fin	1 058	43,06	1 841	36,18

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2019 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)
23,45 – 28,72	89	26,03	2,12
28,73 – 32,08	2	32,08	0,10
32,09 – 43,51	823	40,37	4,89
43,52 – 55,85	773	53,27	8,03
55,86 – 58,43	278	58,43	8,12
Total	1 965	47,34	6,45

La juste valeur des options est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées en 2019 est de 8,26 dollars (13,12 dollars en 2018). Le modèle utilise l'information suivante :

	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,74 %	2,17 %
Volatilité prévue	25,30 %	29,01 %
Durée prévue (en années)	5,6	5,6
Dividende prévu	3,51 %	2,70 %
Prix d'exercice (en dollars)	49,85	58,18

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la charge relative à la rémunération à base d'actions s'est élevée à 4 \$ (5 \$ en 2018).

Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Le modèle d'évaluation du prix des options utilise également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé et inclut le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires ainsi que sur l'analyse des données comparables sur le marché. Tout changement apporté aux hypothèses peut influencer de manière appréciable sur les évaluations des justes valeurs.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société a adopté un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés auquel ces derniers peuvent contribuer pour un montant n'excédant pas 5 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 3 000 dollars par année. La société ajoute un montant égal à 50 % de la contribution versée par chaque employé jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par année. Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés n'implique pas l'émission de nouvelles actions. Les actions acquises par les employés sont des actions déjà en circulation de iA Société financière qui sont achetées sur le marché libre. Les employés doivent conserver les actions achetées en vertu de ce régime pendant une période minimale de 2 ans. Au cours de l'exercice, la charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime était de 2 \$ (2 \$ en 2018).

Régime d'unités d'actions fictives

Ce régime a été créé à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et de la haute direction de la société. Par suite de la modification de la structure organisationnelle (note 27), la portion du régime à l'intention des administrateurs est dorénavant assumée également par la société et par iA Société financière, tandis que la société continue d'assumer la portion à l'intention des membres de la direction et de la haute direction.

En vertu du régime d'unités d'actions fictives, chaque participant peut choisir de toucher la totalité ou un pourcentage de son boni annuel en tant que membre de la direction et de la haute direction ou de sa rémunération en tant qu'administrateur, sous forme d'unités d'actions fictives. Le choix doit être effectué chaque année et les droits sont acquis immédiatement. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions fictives additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur la juste valeur marchande des actions ordinaires de iA Société financière. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au total, 282 047 unités (368 487 en 2018) d'actions fictives sont en circulation. La variation liée à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière constatée à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, a engendré une perte de 10 \$ en 2019 (un gain de 5 \$ en 2018) comptabilisé dans *Frais généraux*. Le passif relatif à ce régime est de 20 \$ (16 \$ en 2018).

Régime d'intéressement à moyen terme

Ce régime a été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut toucher, sous forme d'unités d'actions liées au rendement, une rémunération basée sur le rendement de la société sur une période de 3 ans. Le rendement est mesuré selon le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires total réalisé selon le cours des actions ordinaires de iA Société financière. Chaque unité d'action liée au rendement équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur la juste valeur marchande des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période, majorée d'un facteur d'acquisition qui est basé sur le rendement du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de iA Société financière sur la période de 3 ans. Le règlement se fait en trésorerie. Au 31 décembre 2019, 116 050 unités d'actions (107 084 en 2018) liées au rendement sont en circulation. La charge de rémunération à l'égard de ce régime est de 4 \$ (1 \$ en 2018) et le passif est de 5 \$ (4 \$ en 2018).

Charge de rémunération à base d'actions

	2019	2018
	\$	\$
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	4	5
Perte (gain) relatif aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en espèces	16	(2)
Total de la charge de rémunération à base d'actions	20	3

Ces charges sont comptabilisées à l'état des résultats à titre de *Frais généraux*.

26 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un certain nombre de régimes à prestations définies capitalisés et non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société offre des régimes à prestations définies aux employés admissibles. Les régimes à prestations définies sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des 5 meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation. Les régimes à prestations définies sont administrés par des caisses de retraite qui sont légalement des entités distinctes de la société. Les comités de retraite des régimes de retraite sont composés de membres provenant de la société et de participants aux régimes de retraite ainsi que de membres qui ne participent pas aux régimes. Les lois et les règlements auxquels les régimes de retraite sont assujettis exigent que les comités de retraite agissent dans l'intérêt des caisses de retraite et des intervenants comme les participants actifs, inactifs et les retraités. Les comités de retraite sont responsables de la politique de placement des actifs des régimes de retraite.

Les régimes sont exposés aux risques liés aux placements tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration et le risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques actuariels tels que le risque associé à la mortalité, le risque de taux de croissance de la rémunération et le risque de taux d'actualisation. La société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2018. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2018. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2019 et sera disponible au plus tard en 2020.

Autres régimes d'avantages complémentaires

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

La variation de la valeur actualisée de l'actif et de l'obligation au titre des prestations définies des régimes au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Solde au début	1 216	40	1 199	42
Coût des services courants	43	2	43	2
Charge d'intérêts	48	2	44	2
Cotisations des participants	22	—	21	—
Pertes (gains) actuariels à la suite des réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(4)	1	11	(1)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	183	6	(69)	(2)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	1	(1)	4	—
Prestations versées	(42)	(2)	(37)	(3)
Solde à la fin	1 467	48	1 216	40

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
	\$	\$	\$	\$
Actif des régimes à prestations définies				
Juste valeur au début	1 029	—	1 046	—
Revenu d'intérêts	40	—	38	—
Gains (pertes) actuariels à la suite des réévaluations				
Rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets)	157	—	(70)	—
Frais administratifs	(1)	—	(1)	—
Cotisations des participants	22	—	21	—
Cotisations de l'employeur	36	—	32	—
Prestations versées	(42)	—	(37)	—
Juste valeur à la fin	1 241	—	1 029	—

Montants reconnus dans l'état de la situation financière

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des régimes capitalisés à prestations définies ¹	1 324	—	1 095	—
Obligation au titre des régimes non capitalisés à prestations définies	143	48	121	40
Obligation au titre des régimes à prestations définies	1 467	48	1 216	40
Juste valeur des actifs des régimes ¹	1 241	—	1 029	—
Passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	226	48	187	40

¹ Au 31 décembre 2019, il y a un déficit de capitalisation de 83 \$ (66 \$ en 2018).

Les montants présentés à la note 15 « Autres éléments de passif » sont :

	2019	2018
	\$	\$
Régimes de retraite	226	187
Autres régimes	48	40
Avantages postérieurs à l'emploi	274	227

Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
	\$	\$	\$	\$
Coût des services courants	43	2	43	2
Intérêts nets	8	2	6	2
Frais administratifs	1	—	1	—
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net	52	4	50	4
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies				
Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus)	(157)	—	70	—
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(4)	1	11	(1)
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	183	6	(69)	(2)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	1	(1)	4	—
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	23	6	16	(3)
Total des composantes du coût des prestations définies	75	10	66	1

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
	\$	\$	\$	\$
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	23	6	16	(3)
Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(7)	(1)	(3)	—
Total des autres éléments du résultat global	16	5	13	(3)

Les participants aux régimes versent des cotisations allant de 0 % à 9 % (0 % à 9 % en 2018) à leur régime de retraite. La société verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. La société finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice est de 20,2 années (18,5 années en 2018) pour les régimes de retraite et de 12,2 années (12,9 années en 2018) pour les autres régimes. La société estime devoir contribuer pour un montant de 38 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2020.

Les actifs des régimes sont répartis de la façon suivante :

Catégories d'actif	2019	2018
	%	%
Unités de fonds		
Fonds diversifié	100	98
Fonds d'actions canadiennes	—	1
Fonds d'actions mondiales	—	1
Total	100	100

Le comité de retraite a adopté, conformément à la recommandation du comité de placement, une politique de placement qui tient compte des caractéristiques propres à chaque régime, des lois et des règlements auxquels le régime est assujéti ainsi que des orientations en matière de placement privilégiées par le comité de retraite. La politique de placement définit la répartition cible de l'actif servant de portefeuille de référence. Les objectifs principaux de la politique de placement, qui sont dictés par la politique de financement, sont de maintenir un coût stable et supportable du régime, ainsi qu'un niveau de provisionnement approprié pour assurer la sécurité des engagements. Le régime est exposé à divers risques de placement, dont le risque que les investissements subissent des pertes ou ne produisent pas le rendement escompté. La politique de placement comporte plusieurs mesures quantitatives et qualitatives visant à limiter l'incidence de ces risques. Toutes les unités de fonds ont des prix cotés sur des marchés actifs et sont classées au niveau 1.

Le rendement effectif des actifs des régimes est positif de 19 % (négalif de 3 % en 2018). Les actifs des régimes sont gérés par une filiale de la société. L'actif des régimes de retraite ne comprenait aucune action ordinaire de la société en 2019 et 2018.

Principales hypothèses

La direction pose des hypothèses et des jugements importants dans l'évaluation des charges et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la société. Les hypothèses actuarielles significatives utilisées se détaillent comme suit :

	2019		2018	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,2 %	3,2 %	3,9 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	—	3,3 %	—
Taux de mortalité (table)	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	3,9 %	3,9 %	3,7 %	3,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	—	3,3 %	—

	2019		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,8 %	4,5 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	4,5 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	9	—	—
2018			
Autres régimes			
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	6,1 %	4,5 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	4,5 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	10	—	—

Analyse de sensibilité**Régimes de retraite**

Les hypothèses significatives utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Chacune des analyses de sensibilité ci-dessous est effectuée en faisant varier seulement une hypothèse alors que les autres hypothèses demeurent constantes.

Sensibilité des hypothèses significatives de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2019		2018	
	Régimes de retraite		Régimes de retraite	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	\$	\$	\$	\$
Taux d'actualisation				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	(249)	344	(190)	260
Taux de croissance de la rémunération				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	83	(71)	74	(63)
Taux de mortalité				
Incidence d'une variation relative de 10,0 %	(21)	23	(18)	20

	2019	2018
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité (en années)		
Hommes		
65 ans au cours de l'exercice	23,2	23,1
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,2	25,2
Femmes		
65 ans au cours de l'exercice	25,1	25,1
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	27,0	27,0

Autres régimes d'avantages complémentaires

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants relatifs aux régimes d'assurance maladie présentés. Une augmentation ou une diminution d'un point de pourcentage de ces taux aurait l'incidence suivante :

	2019		2018	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies	6	(5)	5	(4)

L'impact de la variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur le total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs est inférieur à 1 \$ en 2019 (inférieur à 1 \$ en 2018).

Des interrelations entre les hypothèses devraient être observées, plus particulièrement entre le taux d'actualisation et la croissance des salaires attendue, puisque les deux éléments sont influencés par le taux d'inflation anticipé. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces interrelations entre les hypothèses.

Régime à cotisations définies

La société maintient un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Ces prestations ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies indiqués ci-dessus. Le coût total reconnu par la société au titre du régime à cotisations définies est de 3 \$ (3 \$ en 2018). Le passif relatif à ce régime est représenté à la note 15 « Autres éléments de passif », dans *Créditeurs* par un montant de 2 \$ (2 \$ en 2018).

27 › Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la société élimine les transactions effectuées avec ses filiales et celles effectuées entre les différents membres de son groupe d'entreprises. La société offre des services de gestion de placements pour ses régimes de retraite. Ces services sont proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes et sont assujettis à des conditions normales de marché. La société conclut également des transactions avec des entreprises associées. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché.

Transfert de logiciels

En date du 31 décembre 2019, la société a cédé à sa société sœur des logiciels d'une valeur nette comptable de 304 \$ en contrepartie d'un billet à payer de 304 \$.

Changement de la structure organisationnelle

Le 1^{er} janvier 2019, la société a procédé à une modification de sa structure organisationnelle, aux termes de laquelle iA Assurance est devenue une filiale en propriété exclusive de iA Société financière. Aux termes de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de iA Assurance en circulation au 1^{er} janvier 2019 ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, à raison d'une action pour une. Les actions privilégiées et les débetures de iA Assurance émises et en circulation demeurent émises par cette dernière et ont été garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement. iA Société financière est un « émetteur absorbant » de iA Assurance au sens attribué à ce terme dans la réglementation en valeurs mobilières à l'égard des actions ordinaires émises précédemment de iA Assurance.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres de la haute direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société. Les principaux dirigeants sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou d'autres produits et services proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes. Les conditions de ces transactions sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles consenties aux clients ou aux employés.

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'année s'établissait comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	7	9
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Paiements fondés sur des actions	3	3
Total	11	13

28 › Garanties, engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut fréquemment plusieurs types de contrats ou d'ententes qui peuvent, dans certains cas, être considérés comme des garanties, des engagements ou des éventualités.

Engagements contractuels

La société est partie à des contrats touchant divers produits et services dont, entre autres, des services d'informatiques externes qui, en raison de leur nature, sont difficilement résiliables. Le montant minimum des engagements pour les prochains exercices représente 61 \$ en 2020, 56 \$ en 2021, 49 \$ en 2022, 39 \$ en 2023 et 104 \$ en 2024 et les années suivantes.

Contrats de location

La société est aussi partie à des contrats de location à court terme ou à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur dont, entre autres, la location d'équipement. Le montant minimum des engagements pour les 12 prochains mois représente 1 \$.

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante à des contrats de location qui entreront en vigueur prochainement. Ces contrats de location ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Engagements

La société a un engagement envers un tiers pour une de ses filiales pour un montant inférieur à 1 \$ (6 \$ en 2018). La société s'est aussi engagée envers des tiers à garantir les fonds offerts par une de ses filiales.

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux et résidentiels, à des placements privés, à des coentreprises ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2019, ces engagements s'élevaient à 803 \$ (809 \$ au 31 décembre 2018), dont les décaissements estimatifs seront de 65 \$ (42 \$ au 31 décembre 2018) dans 30 jours, de 314 \$ (324 \$ au 31 décembre 2018) dans 31 à 365 jours et de 424 \$ (443 \$ au 31 décembre 2018) dans plus d'un an.

Entente de financement

La société a conclu une entente de financement envers iA Société financière d'un montant de 80 \$, ne devant servir qu'au financement de l'offre publique de rachat des actions dans le cours normal des activités de iA Société financière.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit bancaire au nom de la société. Au 31 décembre 2019, le solde de ces lettres est de 7 \$ (2 \$ au 31 décembre 2018).

Indemnisations

Dans le cours normal des affaires, la société conclut différents types d'ententes qui peuvent inclure une indemnité en faveur d'une tierce partie. Dans certaines circonstances hors du commun, la société pourrait être amenée à verser des indemnités particulières. Ces indemnités pourraient varier en fonction de la nature et des modalités des ententes. Les principales indemnités toucheraient, entre autres, les administrateurs de la société advenant un événement non couvert par la police d'assurance responsabilité des administrateurs. Le montant de ces indemnités ne peut être déterminé. Par le passé, la société n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et elle estime qu'il est peu probable qu'elle doive effectuer, à l'avenir, de tels versements.

Marges de crédit

Au 31 décembre 2019, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 56 \$ (56 \$ au 31 décembre 2018) qui n'étaient pas utilisées aux 31 décembre 2019 et 2018. Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

Procédures judiciaires et réglementaires

La société est régulièrement impliquée dans des litiges, à titre de défenderesse ou de demanderesse. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis procèdent occasionnellement à des demandes d'information, à des examens ou à des enquêtes touchant la conformité de la société avec les lois sur les assureurs et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois. La direction exerce son jugement pour évaluer les enjeux possibles et ne croit pas que le dénouement de quelque question d'ordre réglementaire ou juridique, prise individuellement ou dans l'ensemble, aura une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la société.

29 > Filiales

La liste qui suit présente les principales filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement par la société.

Au 31 décembre 2019	Participation (%)	Adresse	Description
L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie	100	Montréal, Canada	Société d'assurance de personnes qui distribue des produits d'assurance vie et maladie
Michel Rhéaume et associés ltée	100	Montréal, Canada	Société de courtage en assurance de personnes
PPI Management Inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de courtage en assurance
Placements IA Clarington inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de gestion de fonds qui commercialise des produits de placement, y compris des fonds communs de placement et des fonds distincts
Investia Services financiers inc.	100	Québec, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
FundEX Investments Inc.	100	Vaughan, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. ¹	100	Montréal, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
Forstrong, Gestion mondiale d'actifs inc.	73	Kelowna, Canada	Société de gestion de patrimoine international et de gestion de fonds communs de placement (des fonds négociés en Bourse)
iA Conseil en placement inc.	100	Toronto, Canada	Société de gestion de portefeuilles d'actifs
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.	100	Québec, Canada	Société qui gère les portefeuilles des fonds généraux, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	100	Québec, Canada	Services de fiducie
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Prysm Assurances générales inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages et autres produits auxiliaires
SAL Marketing Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
Les Garanties Nationales MRWV ltée	100	Laval, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
iA Financement auto inc. ¹	100	Oakville, Canada	Société de financement automobile
IA American Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer Security Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
American-Amicable Life Insurance Company of Texas	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer American Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Occidental Life Insurance Company of North Carolina	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Dealers Alliance Corporation ¹	100	Addison (Texas), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Dealers Assurance Company	100	Addison (Texas), États-Unis	Société d'assurance de dommages qui fournit des couvertures d'assurance responsabilité aux compagnies offrant des garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Southwest Reinsure, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société d'administration de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Ecoblock, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société qui fournit des produits auxiliaires relatifs à l'automobile
First Automotive Service Corporation	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires

¹ Ces filiales détiennent à leur tour des filiales, directement ou indirectement, pour la majorité, à 100 %.

30 > Événement subséquent

Le 1^{er} janvier 2020, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et sa filiale L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie ont fusionné. La fusion a été comptabilisée à la valeur comptable et n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés.